

REPUBLIQUE FRANCAISE
74 000 236 – COMMUNE DE SAINT GERVAIS LES BAINS

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE

DES SERVICES PUBLICS

**DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT
ET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

EXERCICE 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2026

Saint-Gervais-les-Bains

Eau potable

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales

ID : 074-217402361-20260909-DEL2026_193-DE

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés.....	5
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025.....	8
1.6.2.	Production	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	10
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	10
1.6.5.	Autres volumes.....	11
1.6.6.	Volume consommé autorisé	11
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	11
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	12
2.1.	Modalités de tarification	12
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	13
2.3.	Recettes.....	14
3.	Indicateurs de performance	15
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	15
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	15
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	17
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	17
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	18
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	18
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	19
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	19
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	20
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	20
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	21
3.8.	Taux de réclamations (P155.1)	22
4.	Financement des investissements.....	23
4.1.	Branchements en plomb.....	23
4.2.	Montants financiers.....	23
4.3.	État de la dette du service	23
4.4.	Amortissements	23
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	24
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	24
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	25
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	25
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	25
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	26

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau ☒ communal
☐ intercommunal

- Nom de la collectivité : Saint-Gervais-les-Bains
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	☒	☐
Traitement ⁽¹⁾	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage ⁽¹⁾	☒	☐
Distribution	☒	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Saint-Gervais-les-Bains
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un schéma de distribution ☐ Oui, date d'approbation* : ☒ Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 13/03/2019. ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☒ Oui, date d'approbation* : 2021 ☐ Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en ☒ Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est considérée comme « habitant desservi » toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où se trouve, à proximité, une antenne du réseau public d'eau potable à laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable s'élève à **19 163 habitants au 31 décembre 2025**.

Cette évolution importante par rapport à l'année 2024 s'explique par une **modification du mode de calcul de la population desservie**.

En 2024, le nombre d'habitants pris en compte correspondait à la **population DGF**, soit **11 712 habitants au 31 décembre 2024**.

À compter de 2025, le calcul prend en compte la population municipale ainsi qu'une estimation de la population présente dans les résidences secondaires, sur la base du ratio de **2,14 habitants par résidence secondaire**, issu des données de l'INSEE.

Le calcul retenu pour 2025 est le suivant :

- **Population DGF 2026** : 12 090 habitants ;
- **Population municipale** : 5 886 habitants ;
- **Nombre de résidences secondaires estimé** : $12\,090 - 5\,886 = 6\,204$ résidences secondaires ;
- **Estimation de la population des résidences secondaires** : $6\,204 \times 2,14 = 13\,277$ habitants ;
- **Population totale estimée** : $5\,886 + 13\,277 = 19\,163$ habitants.

Ainsi, les **19 163 habitants desservis au 31 décembre 2025** ne correspondent pas à une augmentation réelle de la population du territoire, mais résultent de l'évolution de la méthode de calcul, qui permet désormais de mieux prendre en compte la population saisonnière liée aux résidences secondaires.

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **4 559** abonnés au 31/12/2025 (4 155 au 31/12/2024).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2024	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2025	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2025	Nombre total d'abonnés au 31/12/2025	Variation en %
Saint-Gervais-les-Bains					
Total	4 155	4553	6	4 559	9,7%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 31,55 abonnés/km au 31/12/2025 (28,75 abonnés/km au 31/12/2024).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 4,20 habitants/abonné au 31/12/2025 (2,82 habitants/abonné au 31/12/2024).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 121,38 m³/abonné au 31/12/2025. (141,64 m³/abonné au 31/12/2024).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 657 404 m³ pour l'exercice 2025 (709 131 pour l'exercice 2024).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2025 en m ³	Variation en %
Captage Les Theumonts	9 186	4 093	-55,4%
Captage Les Nais	359 485	350 517	-2,5%
Captage de Nant-Ferney	148 481	159 026	7,1%
Captage de Macherey	11 457	7 853	-31,5%
Captage de Bocancey	165 324	121 970	-26,2%
Captage Les Maures	0	0	0 %
Captage Les Thoilles	33	30	-9,1%
Captage Les Marillières	0	0	0 %
Captage de Chalère 1	14 627	11 325	-22,6%
Captage de Fontaney	0	1 268	0 %
Captage de Chalère 2	0	0	0 %
Captage de l'Orme	451	783	73,6%
Total	709 044	656 865	-7,36 %

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

La variation des volumes prélevés par ressource est due à une priorisation de certaines sources.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%

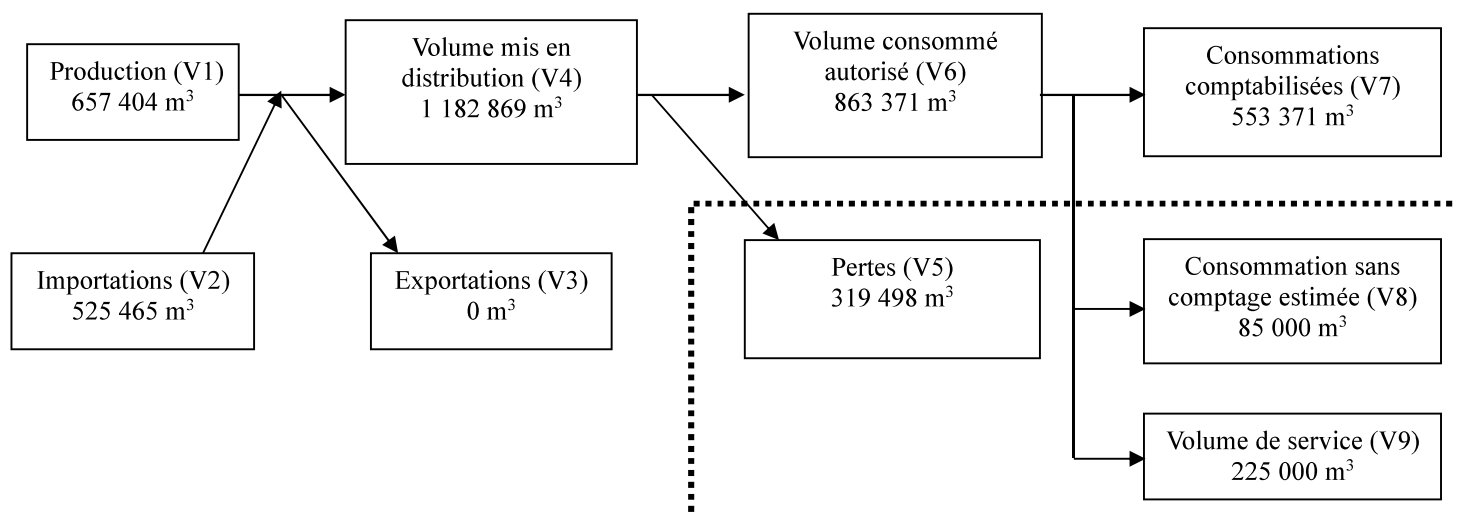
Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2025 en m ³
Captage de Montivon	87	213
Captage La Grand-Montaz	0	326
Total	87	539

La Grand Montaz n'ayant pas été exploité en 2024, aucun prélèvement a été effectué sur le captage.

L'exploitation de la Grand Montaz ayant repris en 2025, un prélèvement sur la ressource de 326 m³ a été effectué.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025



1.6.2. Production

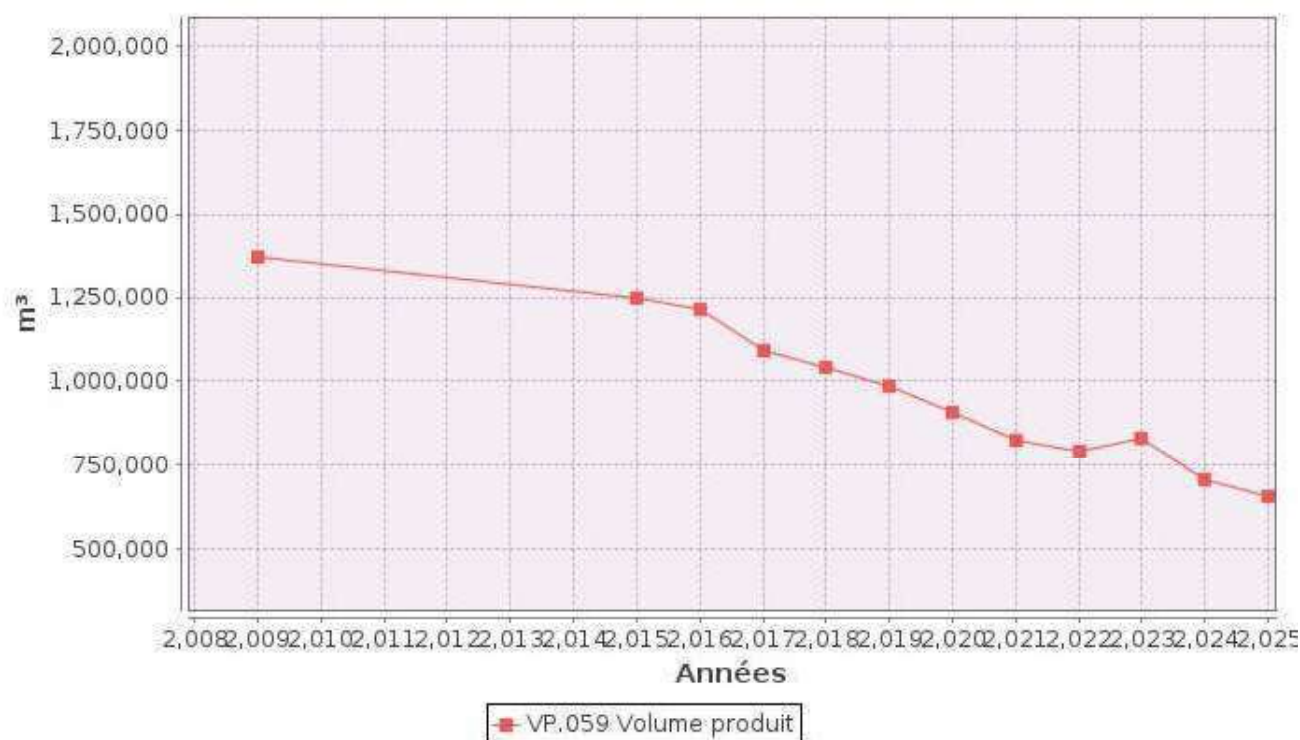


Le service a 20 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Grand Montaz	Ultra-Violet
Delevret	Ultra-Violet
La Fontaine	Ultra-Violet
Le Cret	Ultra-Violet
Le Berchat	Ultra-Violet
Véroce	Ultra-Violet
La Foret	Ultra-Violet
Chattrix	Ultra-Violet
Les Vincents	Ultra-Violet
Bettex	Ultra-Violet
Les Lanches	Ultra-Violet
Chateluy	Ultra-Violet
Cupelin	Ultra-Violet
La Cry	Ultra-Violet
Champel	Ultra-Violet
Plan de la Gruvaz	Ultra-Violet
Les Côtes	Ultra-Violet
Alpage de Joux	Ultra-Violet
Alpage de Miage	Ultra-Violet
Alpage La Pierre du déjeuner	Ultra-Violet

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource Communale	Volume produit durant l'exercice 2024 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2025 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2025
Captage Les Theumonts	9 186	4 093	-55,4%	80
Captage Les Nais	359 485	350 517	-2,5%	80
Captage de Nant-Ferney	148 481	159 026	7,1%	80
Captage de Macherey	11 457	7 853	-31,5%	80
Captage de Bocancey	165 324	121 970	-26,2%	80
Captage Les Maures	0	0	0 %	80
Captage Les Thoilles	33	30	-9,1%	80
Captage Les Marillières	0	0	0 %	80
Captage de Chalère 1	14 627	11 325	-22,6%	80
Captage de Fontaney	0	1 268	0 %	80
Captage de Chalère 2	0	0	0 %	80
Captage de l'Orme	451	783	73,6%	80
Total du volume produit (V1)	709 131	657 404	-7,3%	79,99
Ressource Communale privée	Volume produit durant l'exercice 2024 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2025 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2025
Captage Alpage La Grand-Montaz	0	326	%	80



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2025 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2025
Total d'eaux traitées achetées (V2)	539 207	525 465	-2,5%	100

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2025 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	522 582	486 925	-6,8%
Abonnés non domestiques	65 918	66 446	0,8%
Total vendu aux abonnés (V7)	588 500	553 371	-6%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2024 en m3/an	Exercice 2025 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	85 000	85 000	0%
Volume de service (V9)	225 000	225 000	0%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2024 en m3/an	Exercice 2025 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	898 500	863 371	-3,9%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 144,5 kilomètres au 31/12/2025 (144,5 au 31/12/2024).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 60 € au 01/01/2025
 65 € au 01/01/2026

Tarifs		Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	60 €	65 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 6,000 m ³	1,75 €/m ³	1,75 €/m ³
	Prix au m ³ de 6,001 à 12,000 m ³	1,4 €/m ³	1,4 €/m ³
	Prix au m ³ de 12,001 à 24,000 m ³	1,05 €/m ³	1,05 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 24,000 m ³	0,88 €/m ³	0,88 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,03 €/m ³	0,03 €/m ³
	Consommation eau potable (Agence de l'Eau)	0,43 €/m ³	0,39 €/m ³
	Performance réseaux eau potable (Agence de l'Eau)	0,01 €/m ³	0.0462 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

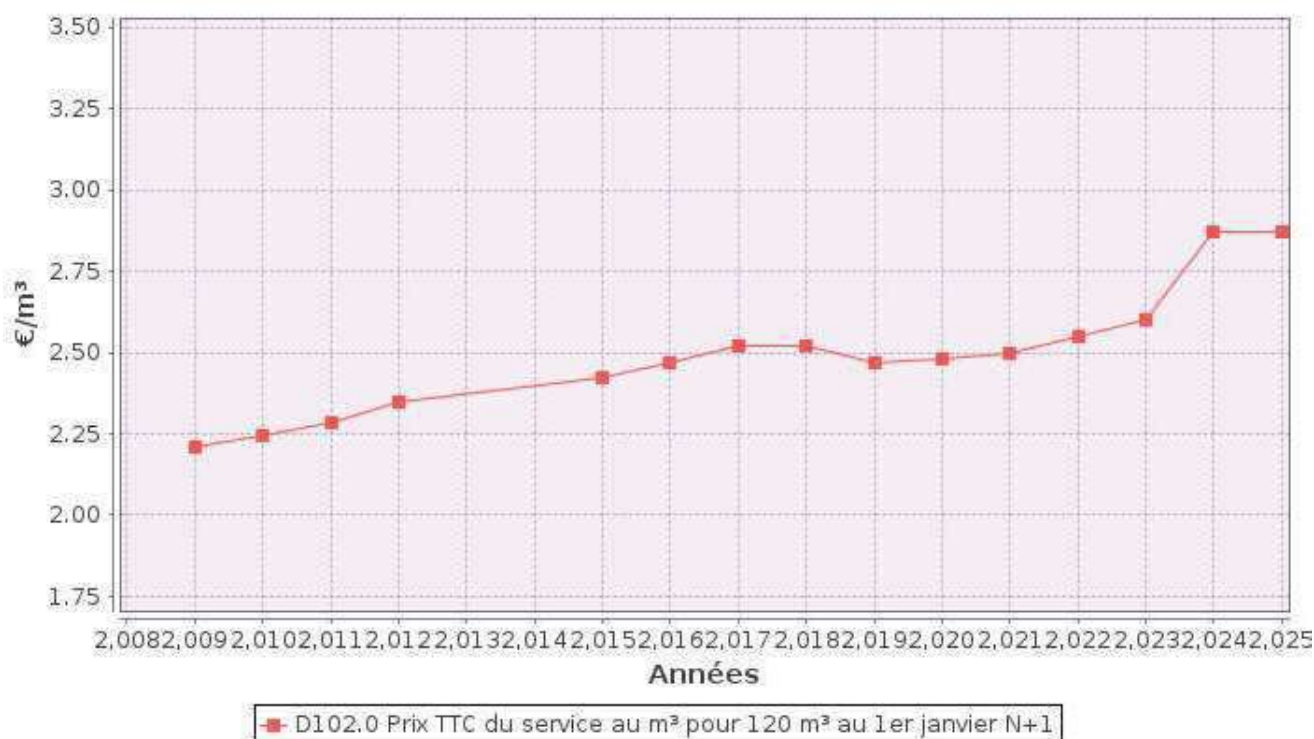
- Délibération du 19/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 10/12/2025 effective à compter du 01/01/2026 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	60,00	65,00	8,33 %
Part proportionnelle	210,00	210,00	0 %
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	270,00	275,00	1,85 %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	3,60	3,60	0%
Redevance sur la consommation d'eau potable (Agence de l'Eau)	51,60	51,60	0%
Redevance performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau)	1,20	1,20	0%
TVA	17,95	17,95	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	74,35	74,35	0%
Total	344,35	349,35	1,45 %
Prix TTC au m³	2,87	2,91	1,39%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☒ annuelle
☐ semestrielle
☐ trimestrielle
☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☒ annuelle
☐ semestrielle
☐ trimestrielle
☐ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2025 sont de 553 371 m³/an (542 699 m³/an en 2024).

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 556 535	1 738 096	11,66
<i>dont abonnements</i>	536 710	549 808	2,4
Total recettes de vente d'eau	1 556 535	1 738 096	11,66
Recettes liées aux travaux	20 452	14 871	-27,29
Total autres recettes	26 992	0	-100
Total des recettes	1 583 527	1 752 967	10,70

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2025 : 1 738 096 € (1 556 535 € au 31/12/2024).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2025	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2025
Microbiologie	104	5	100	3
Paramètres physico-chimiques	105	0	100	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2024	Taux de conformité exercice 2025
Microbiologie (P101.1)	95,2%	97%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	90%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	119

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Rendement du réseau	72 %	73 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	17,04	16,37
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	47,1 %	46,8 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 11,9 m³/j/km (12,5 en 2024).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des pertes est de 6,1 m³/j/km (6,6 en 2024).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,2%	1,3%	1,79%	1,85%	1,88%

Au cours des 5 dernières années, 13,6 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **1,88%** (1,85 en 2024).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2025, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **88,9%** (80% en 2024).

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} \times 1000$$

Pour l'année 2025, 0 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (0 en 2024), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de **0** pour 1 000 abonnés (0 en 2024).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **7** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} \times 100$$

Pour l'année 2025, le taux de respect de ce délai est de **100%** (100% en 2024).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

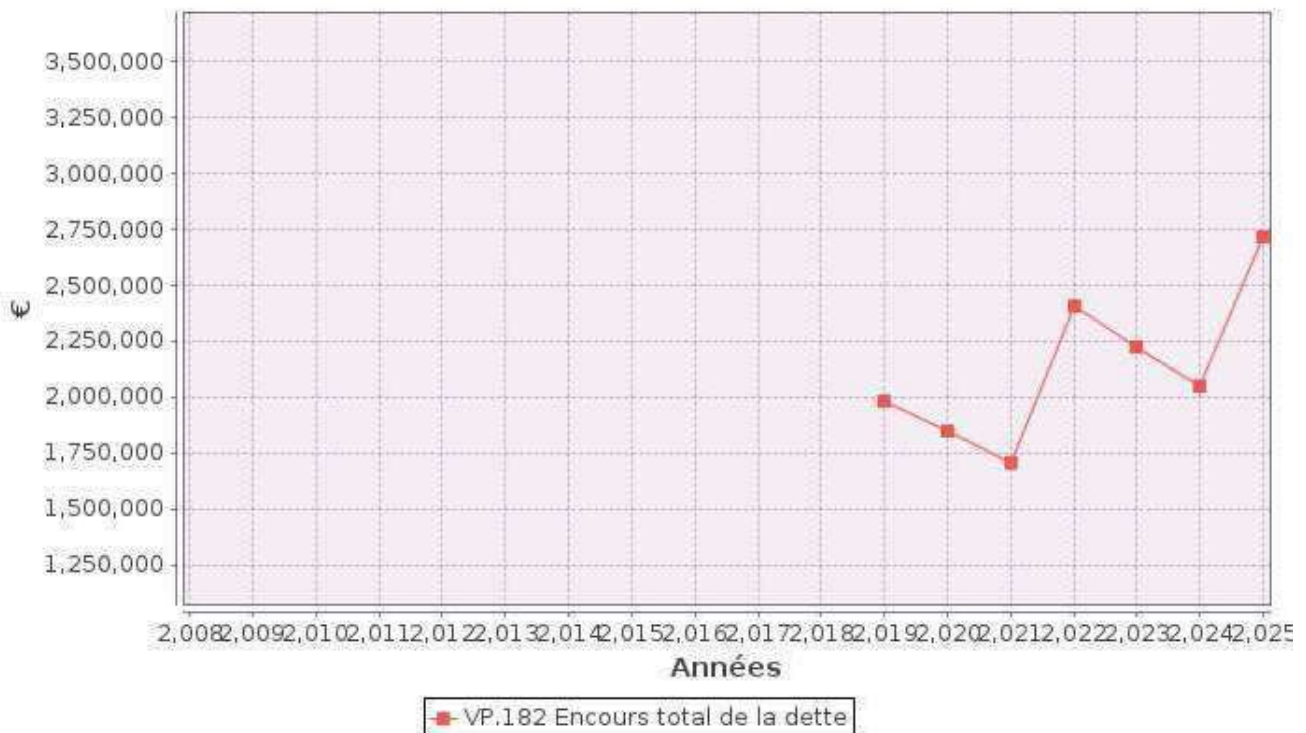


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette en €	2 048 520,07	2 712 596,56
Epargne brute annuelle en €	672 936,97	795 125,99
Durée d'extinction de la dette en années	3	3,4

Pour l'année 2025, la durée d'extinction de la dette est de 3,4 ans (3 en 2024).



3.8. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues ☐ Oui ☒ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2025, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0 en 2024).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2024	Exercice 2025
Nombre total des branchements	0	0
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

4.2. Montants financiers



	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	547 169,2	1 461 648,07
Montants des subventions en €	474 700	101 736,00
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	2 048 520,07	2 712 596,56
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	213 923,51
	en intérêts	77 828,68

4.4. Amortissements



Pour l'année 2025, la dotation aux amortissements a été de 615 594,13 € (584 010,96 € en 2024).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Montée de la Forclaz	55 525
Chemin de la Belette	57 330.90
Chemin des Chattrix	145 882.80
Réservoir du BETTEX	50000
Chambre MAJO	15000
Rue de la Comtesse	130000
Réseau du Quay alimenté par les Contamines	110000
Avenue du Mont D'arbois / rond-point Gontard jusqu'au pont du diable	120000
Village de Cupelin Renouvellement des 2 conduites de distribution en aval réservoir	70000
Diagnostic et réhabilitation du réservoir de Cupelin	150000
Réservoir du Crêt 1250 m3	7
Renouvellement des conduites de distribution du Bas Service de Saint-Gervais	200 000
Renouvellement adduction du Fayet	7
Diagnostic et réhabilitation du réservoir les lanches	50000
Diagnostic et réhabilitation du réservoir les Chattrix	100000
Renouvellement de la conduite secteur BT1 le Tronchet d'en Bas et du Milieu,	312 000
Renouvellement de la conduite secteur BT6 Liaison réservoir du Bettex,	138 000
Amélioration du drainage du captage des Nais	
Renouvellement de la conduite du tronçon FH6 la Planchette les Granges	250 000
Renouvellement de la conduite ancienne du secteur Mairie centre ville,	286 000
Renouvellement des tronçons FA6 et FA7 le Fayet	150000
Renouvellement du tronçon CR3 le Pontet - Liaison réservoir	360 000

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2025, le service a reçu 28 demandes d'abandon de créance et en a accordé 28.
13 637,76 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0246 €/m³ pour l'année 2025 (0,0059 €/m³ en 2024).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	0

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2024	Exercice 2025
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	11 712 DGF	19 163
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,87	2,91
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	95,2%	97%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	118	119
P104.3	Rendement du réseau de distribution	72%	73%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	12,5	11,9
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	6,6	6,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,85%	1,88%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	88,9%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0059	0,0246

QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2025

Unité de Gestion d'Exploitation :
0740074 - SAINT GERVAIS LES BAINS

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le



ID : 074-217402361-20260909-DEL2026_193-DE

Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	4
Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	7
Organisation de l'alimentation en eau	7
Données sur les ressources de l'unité de gestion	8
Données sur la production de l'unité de gestion	10
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	13
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	16
UDI SAINT NICOLAS DE VEROCE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2025	17
UDI SAINT NICOLAS DE VEROCE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2025	22
UDI SAINT NICOLAS DE VEROCE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2025	23
UDI L'ORMEY - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2025	24
UDI L'ORMEY - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2025	29
UDI L'ORMEY - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2025	30
UDI PRINCIPAL DE SAINT-GERVAIS - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2025	31
UDI PRINCIPAL DE SAINT-GERVAIS - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2025	36
UDI PRINCIPAL DE SAINT-GERVAIS - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2025	37
UDI LE FAYET - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2025	38
UDI LE FAYET - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2025	43
UDI LE FAYET - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2025	44
UDI LE BETTEX-LE MIAGE - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2025	45
UDI LE BETTEX-LE MIAGE - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2025	50
UDI LE BETTEX-LE MIAGE - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2025	51
UDI LES THEUMONTS - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2025	52
UDI LES THEUMONTS - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2025	53
UDI MACHEREY - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2025	54
UDI MACHEREY - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2025	59
UDI MACHEREY - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2025	60
UDI LA GRAND-MONTAZ - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2025	61
UDI LA GRAND-MONTAZ - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2025	62
UDI MONTIVON - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2025	63
UDI MONTIVON - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2025	64
UDI MONTIVON - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2025	65

UDI BIONNASSAY-VOZA - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2025	71
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	72
Conclusion générale sur l'unité de gestion	73
Signature du document	76
Annexes	77
Liste des sigles	78
Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire	78

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux.

Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniacque) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/L est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/L).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en œuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichées en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du Ministère chargé de la santé à l'adresse: <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pompes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral signé.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : SAINT GERVAIS LES BAINS

Nom	Descriptif du ou des captages				Situation administrative			Indicateur d'avancement
	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
FONTANET	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	07033X0016	Procédure terminée (captage public)	06/01/1995		08/06/1999	80 %
NANT-FERNEY	GALERIE VISITABLE	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	06797X0021	Procédure terminée (captage public)	06/01/1995		08/06/1999	80 %
LA GRAND-MONTAZ	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	B5S001TWZ5	Procédure cap. privée terminée	10/07/2025	07/10/2025		50 %
L'ORMEY	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	07034X0023	Procédure terminée (captage public)	30/12/1994		08/06/1999	80 %
CHALERE 1	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	07034X0021	Procédure terminée (captage public)	30/12/1994		08/06/1999	80 %
CHALERE 2	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	07034X0033	Procédure terminée (captage public)	30/12/1994		08/06/1999	80 %
LES NAIS	SOURCE (DRAIN > 20 M)	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	07034X0024	Procédure terminée (captage public)	30/12/1994		08/06/1999	80 %
MONTIVON	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	07033X0018	Captage à abandonner	30/12/1994			40 %
BOCANCEY	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	07033X0017	Procédure terminée (captage public)	30/12/1994		08/06/1999	80 %
MACHEREY	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	07033X0014	Procédure terminée (captage public)	30/12/1994		08/06/1999	80 %

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le

ID : 074-217402361-20260909-DEL2026_193-DE

Page 9 sur 30
S2LO

Gestionnaire du ou des captages : SME DE MIAGE

Descriptif du ou des captages					Situation administrative			Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
SOURCE DE MIAGE	SOURCE (DRAIN < 20 M)	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	B55001TXBL	Procédure terminée (captage public)	06/06/1993		13/11/2000	80 %
FORAGES DE MIAGE	FORAGE	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	B55001TXBW	Procédure terminée (captage public)	06/06/1993		13/11/2000	80 %

Données sur la production de l'unité de gestion

Quelques définitions :

- Débit de pointe : débit journalier le plus élevé sur 7 jours consécutifs ou débit journalier du mois de consommation maximale.
- Débit moyen journalier : volume produit annuellement divisé par 365.
- Débit réglementaire : débit renseigné par les services des ARS, servant de base à la définition du programme de contrôle sanitaire réglementaire sur cette installation.

07400185 - MAIRIE DE SAINT GERVAIS LES BAINS

074004033 - STATION UV DU GRAND-MONTAZ

Débits de production

	Débits en m3/jour
Débit de pointe	10
Débit moyen journalier	1
Débit réglementaire	1

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
ULTRA-VIOLET (HG BASSE PRESSION)	4: OXYDATION-DESINFECTION

074004038 - STATION UV DU BERCHAT

Débits de production

	Débits en m3/jour
Débit de pointe	600
Débit moyen journalier	460
Débit réglementaire	460

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
ULTRA-VIOLET (HG BASSE PRESSION)	4: OXYDATION-DESINFECTION

074004039 - STATION UV DU CHAMPEL

Débits de production

	Débits en m3/jour
Débit de pointe	1 000
Débit moyen journalier	300
Débit réglementaire	300

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
ULTRA-VIOLET (HG BASSE PRESSION)	4: OXYDATION-DESINFECTION

074004040 - STATION UV DU BETTEX

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	
Débit moyen journalier	900
Débit réglementaire	350

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
ULTRA-VIOLET (HG BASSE PRESSION)	4: OXYDATION-DESINFECTION

074004041 - STATION UV DEPART RESEAU DE VEROCE

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	400
Débit moyen journalier	265
Débit réglementaire	265

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
ULTRA-VIOLET (HG BASSE PRESSION)	4: OXYDATION-DESINFECTION

074004044 - RESERVOIR DE MONTIVON

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	3
Débit moyen journalier	1
Débit réglementaire	1

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
------------------------------	-----------------------------------

074007063 - STATION UV DELEVRET (COL DE VOZA)

Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	80
Débit moyen journalier	30
Débit réglementaire	30

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
ULTRA-VIOLET (HG BASSE PRESSION)	4: OXYDATION-DESINFECTION

074007064 - BACHE DU CRET

Débits de production

Débits en m3/jour

Débit de pointe	3 700
Débit moyen journalier	2 000
Débit réglementaire	2 000

Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement
ULTRA-VIOLET (HG BASSE PRESSION)	4: OXYDATION-DESINFECTION

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

074002136 - SAINT NICOLAS DE VEROCE

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
148	1 036	1 036	592

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
074	74236	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	-	2,6	150

074002137 - L'ORMEY

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
420	4 200	4 200	2 310

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
074	74236	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	-	7,4	426

074002138 - PRINCIPAL DE SAINT-GERVAIS

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
2 669	15 850	15 850	9 260

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
074	74236	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	chef lieu	47	2 705

074002140 - LE FAYET

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
1 942	2 453	2 453	2 198

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
074	74236	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	-	34,2	1 968

074002141 - LE BETTEX-LE MIAGE

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
359	3 019	3 019	1 694

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
074	74236	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	-	6,5	374

074002142 - LES THEUMONTS

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
40	82	82	61

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
074	74236	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	-	0,7	40

074002144 - MACHEREY

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
28	47	47	38

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
074	74236	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	-	0,5	29

074002146 - LA GRAND-MONTAZ

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
1	20	1	5

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
074	74236	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	-	0	0

074002147 - MONTIVON

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
6	12	12	9

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
074	74236	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	-	0,1	6

074007062 - BIONNASSAY-VOZA

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
57	475	475	256

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
074	74236	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	-	1	58

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

074002136 - SAINT NICOLAS DE VEROCE

074002137 - L'ORMEY

074002138 - PRINCIPAL DE SAINT-GERVAIS

074002140 - LE FAYET

074002141 - LE BETTEX-LE MIAGE

074002142 - LES THEUMONTS

074002144 - MACHEREY

074002146 - LA GRAND-MONTAZ

074002147 - MONTIVON

074007062 - BIONNASSAY-VOZA

Unité de distribution : SAINT NICOLAS DE VEROCE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	14	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			5	0,24	1,03	1,40		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			5	0,00	0,02	0,03		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			6	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	5	0,00	0,00	0,00		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	0,00	5,80	11,60		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	0,71	1,07	1,43		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,01	0,01	0,01		
BORE MG/L	mg/L		1,50			2	0,00	0,00	0,00		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,00	0,00	0,00		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme(Se)/L		20,00			2	0,00	0,00	0,00		
SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)											
ACIDE PERFLUORO TRIDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO TRIDECANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-DECANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-NONANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-OCTANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROBUTANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODECANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHÉXANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORONONANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROBUTANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROCTANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PERFLUOROHÉXANE SULFONATE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
SOMME DE 20 PFAS	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
SOMME DE 4 PFAS	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
BUTYL BENZÈNE SEC	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
BUTYL BENZÈNE-N	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-2-TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-3-TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-4-TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
MESITYLÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PROPYLBENZÈNE-N	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PSEUDOCUMÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : SAINT NICOLAS DE VEROCE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
STYRENE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TERT-BUTYLBENZENE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUENE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRIMETHYLBENZENE-1,2,3	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (META + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
BROMOCHLOROMETHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
BROMOMETHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROPRENE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMERE	microgramme/L		0,50			3	0,00	0,00	0,00		
DIBROMOETHANE-1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPENE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPENE-2,3	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROETHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROETHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROETHYLENE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROETHYLENE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROETHYLENE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROETHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROETHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROETHYLENE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TETRACHLOROETHANE-1,1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TETRACHLOROETHYLENE+TRICHLOROETHYLENE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TETRACHLOROETHYLENE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TETRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE											
ACENAPHTHYLENE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACENAPHTENE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
BENZANTHRACENE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRENE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHENE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PERYLENE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHENE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHRYSENE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIBENZO(A,H)ANTHRACENE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
FLUORENE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDENO(1,2,3-CD)PYRENE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
METHYL(2)FLUORANTHENE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
METHYL(2)NAPHTALENE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
METHYL-1 NAPHTALENE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PHENANTHRENE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PYRENE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
CHLOROBENZENE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZENE-1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZENE-1,3	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZENE-1,4	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,2,3-BENZENE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,2,4-BENZENE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,3,5-BENZENE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

Unité de distribution : SAINT NICOLAS DE VEROCE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acelonifen, acétochlore, alachlore, aldrine, alphaméthrine, ametoctradine, amidosulfuron, aminocarbe, aminotriazole, ampa, ampa, amethrine, amophos, azoxystrobine, azoxystrobine, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azaconazole, azoxystrobine, benoxacor, benta zone, bifenox, bifenthrine, bioresmethrine, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromuconazole, bufencarbe, butamifos, butilate, butraline, bernalaxyl, carbendazime, cga 354 742, cga 369873, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil r417888, chlorothalonil r471811, chlorothalonil-4-hydroxy, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlortoluron, clomazone, clopyralid, cyanazine, cy butryne, cycloate, cycloxydime, cyhalothrine, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyprosulfamide, cyromazine, daminozide, ddd-4,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', de ltaméthrine, desmethyl-pirimicarb, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dicofol, dicrotophos, dieldrine, diflufénicanil, difénoconazole, diméfuron, dimépipérate, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthomorphe, diméthylvinphos, diméthénamide, diméthénamide esa, dim éthénamide oxa, dimétilan, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, dioxacarbe, diuron, edifenphos, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, ep oxyconazole, eptc, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, esa metolachlore, ethephon, ethidimuron, ethiofencarb sulfone, ethiofencarb sulfoxyde, ethofumés ate, famphur, fenbuconazole, fenhexamid, fenobucarbe, fenothiocarbe, fenpropidin, fipronil, flonicamide, florasulam, fluazifop, fluazifop butyl, fludioxonil, flufenacet, fl ufenacet esa, flufénacet oxa, flumioxazine, fluopicolide, fluopyram, flupyrsulfuron-méthyle, fluorchloridone, fluroxypir, flurtamone, flusilazol, flutriafol, fluxapyroxad, fos etyl, fosetyl-aluminium, furilazole, fénarimol, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch epsilon, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, hexachlorobenzène, hexazinone, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazapyr, imidaclopride, iodicarb, is odrine, isoprocarb, isoproturon, isoxaben, isoxaflutole, lambda cyhalothrine, lenacile, malaoxon, mefenpyr diethyl, mephosfolan, metconazol, metolachlor noa 413173, m etrafenone, metsulfuron méthyl, molinate, monuron, myclobutanil, mécoprop, méfentrifluconazole, méfénoxam, mésotrione, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, m étazachlore, méthoxychlore, méthyl isothiocyanate, métobromuron, métolachlore, métoxuron, métribuzine, n,n-dimethylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, norflura zon, néburon, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, paraoxon, pendiméthaline, penoxsulam, pentachloroph énil, perméthrine, pethoxamide, phosalone, piclorame, pinoxaden, piperonil butoxide, piperophos, pirimicarb formamido desméthyl, prochloraze, propachlore esa, pro pamocarbe, propamocarbe hydrochloride, propaphos, propazine, propazine 2-hydroxy, propiconazole, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, prothioconazole, proxi mphan, pyraclofos, pyraclostrobine, pyributicarb, pyridaphenthion, pyrimicarbe, pyriméthanol, quinmerac, quinoxifen, quizalofop, sedaxane, simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, sulfotepp, tefluthrine, terbucarb, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, t erbutryne, thiabendazole, thiamethoxam, thiazfluron, thiencarbazone-méthyl, thifensulfuron méthyl, thiofanox sulfone, thiofanox sulfoxyde, thébutiuron, tiocarbazil, to lclofos-méthyl, total des pesticides analysés, triallate, tribenuron-méthyle, tributyltin cation, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, trimethacarbe, tritosulfuron, tébucona zole, tébufénozide, tébutam, tétraconazole, zetacypermethrine, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 d ichlorobenzamide, 2-aminosulfonyl-n,n-diméthylnicotin

Unité de distribution SAINT NICOLAS DE VEROCE (074002136)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2025

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : 16

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : SAINT NICOLAS DE VEROCE	CONDUCTIVITÉ À 25°C	19/02/2025	165,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	06/03/2025	169,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	07/04/2025	183,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	17/06/2025	192,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	11/08/2025	147,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	24/09/2025	145,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	13/10/2025	143,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	03/11/2025	152,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	11/12/2025	152,00 microS/cm			200,00	1 100,00
Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION UV DÉPART RESEAU DE VEROCE	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	03/11/2025	300,00 n/mL				
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	24/03/2025	117,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	03/11/2025	4,00			1	2
	PH	24/03/2025	9,10 unité pH			6,50	9,00
Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : DÉPART RESEAU SME DE MIAGE	CONDUCTIVITÉ À 25°C	21/08/2025	146,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	03/11/2025	148,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	27/05/2025	4,00			1	2

Unité de distribution SAINT NICOLAS DE VEROCE (074002136)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2025

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	14	14
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
 Cette eau présente cependant un caractère agressif et peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque existe si votre réseau intérieur contient des canalisations en plomb.



A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	14	14
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	14
Respect des références de qualité	100,00 %	0,00 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution : L'ORMEY

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	14	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			5	1,10	1,66	3,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			5	0,02	0,04	0,08		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			5	0,00	0,01	0,06		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	5	0,00	0,00	0,00		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	0,00	16,80	33,60		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	1,43	1,58	1,73		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,01	0,01	0,01		
BORE MG/L	mg/L		1,50			2	0,00	0,00	0,00		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,00	0,00	0,00		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme(Se)/L		20,00			2	0,00	0,00	0,00		
SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)											
ACIDE PERFLUORO TRIDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO TRIDECANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-DECANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-NONANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-OCTANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROBUTANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODECANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEXANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORONONANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROBUTANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROOCTANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PERFLUOROHEXANE SULFONATE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
SOMME DE 20 PFAS	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
SOMME DE 4 PFAS	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
BUTYL BENZÈNE SEC	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
BUTYL BENZÈNE-N	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-2-TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-3-TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-4-TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
MÉSYTYLÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PROPYLBENZÈNE-N	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PSEUDOCUMÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : L'ORMEY

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TERT-BUTYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRIMÉTHYLBENZÈNE-1,2,3	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSÉS ORGANOHALOGENÉS VOLATILS											
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
BROMOMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROPRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			3	0,00	0,00	0,00		
DIBROMOÉTHANE-1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPÈNE-2,3	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTACHLOROÉTHANE-1,1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUES											
ACÉNAPHTHYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACÉNAPHTÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
BENZANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHRYSÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
FLUORÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL(2)FLUORANTHÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL(2)NAPHTALÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL-1 NAPHTALÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PHÉNANTRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZÈNES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,3	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,2,3-BENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,2,4-BENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,3,5-BENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICÉTONES											

Unité de distribution : L'ORMEY

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acétochlor, acétochlore, alachlore, aldrine, alphaméthrine, ametoctradine, amidosulfuron, aminocarbe, aminotriazoline, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azaconazole, azoxystrobine, benoxacor, benta zone, bifenox, bifenthrine, bioresmethrine, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromuconazole, bufencarbe, butamifos, butilate, butraline, béalaxyl, carbendazime, cga 354 742, cga 369873, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil r417888, chlorothalonil r471811, chlorothalonil-4-hydroxy, chlorprophame, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, chlortoluron, clomazone, clopyralid, cyanazine, cybutryne, cycloate, cycloxydime, cyhalothrine, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyprosulfamide, cyromazine, daminozide, ddd-4,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', de ltaméthrine, desmethyl-pirimicarb, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dicofol, dicrotophos, dieldrine, diflufénicanil, difénoconazole, diméfuron, dimépipérate, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthomorphe, diméthylvinphos, diméthénamide, diméthénamide esa, dim éthénamide oxa, dimétilan, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, dioxacarbe, diuron, edifenphos, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, ep oxyconazole, eptc, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, esa metolachlore, ethephon, ethidimuron, ethiofencarb sulfone, ethiofencarb sulfoxyde, ethofumés ate, famphur, fenbuconazole, fenhexamid, fenobucarbe, fenothiocarbe, fenpropidin, fipronil, flonicamide, florasulam, fluazifop, fluazifop butyl, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flumioxazine, fluopicolide, fluopyram, flupyrsulfuron-méthyle, flurochloridone, fluroxypir, flurtamone, flusilazol, flutriafol, fluxapyroxad, fos etyl, fosetyl-aluminium, furilazole, fénarimol, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch epsilon, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, hexachlorobenzène, hexazinone, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazapyr, imidaclopride, iodocarb, is odrinc, isoproc carb, isoproturon, isoxaben, isoxaflutole, lambda cyhalothrine, lenacile, malaaxon, mefenpyr diethyl, mephosfolan, metconazol, metolachlor noa 413173, m etrafenone, metsulfuron méthyl, molinate, monuron, myclobutanil, mécoprop, méfentrifluconazole, méfénoxam, mésotrione, métalaxyle, métaldéhyde, métamitron, m étazachlore, méthoxychlore, méthyl isothiocyanate, métobromuron, métolachlore, métoxuron, métribuzine, n,n-dimethylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, norflura zon, néburon, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, paraoxon, pendiméthaline, penoxsulam, pentachloroph énoil, perméthrine, pethoxamide, phosalone, piclorame, pinoxaden, piperonil butoxide, piperophos, pirimicarb formamido desméthyl, prochloraze, propachlore esa, pro pamocarbe, propamocarbe hydrochloride, propaphos, propazine, propazine 2-hydroxy, propiconazole, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, prothioconazole, proxi mphan, pyraclofos, pyraclostrobine, pyributicarb, pyridaphenthion, pyrimicarbe, pyriméthanil, quinmerac, quinoxifen, quizalofop, sedaxane, simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, sulfotepp, tefluthrine, terbucarb, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, t erbutryne, thiabendazole, thiamethoxam, thiazfluron, thiencarbazone-méthyl, thifensulfuron méthyl, thiofanox sulfone, thiofanox sulfoxyde, thébutiuron, tiocarbazil, to lclofos-méthyl, total des pesticides analysés, triallate, tribenuron-méthyle, tributyltin cation, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, trimethacarbe, tritosulfuron, tébucona zole, tébufénozide, tébutam, tétraconazole, zetacypermethrine, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 d ichlorobenzamide, 2-aminosulfonyl-n,n-dimethylnicotin

Unité de distribution L'ORMEY (074002137)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2025

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

15

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : L'ORMEY	CONDUCTIVITÉ À 25°C	19/02/2025	158,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	06/03/2025	161,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	09/04/2025	196,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	17/06/2025	198,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	18/08/2025	154,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	24/09/2025	145,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	13/10/2025	153,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	03/11/2025	150,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	11/12/2025	162,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	18/08/2025	11,00 NFU				2,00
Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION UV DU CHAMPEL	CONDUCTIVITÉ À 25°C	03/11/2025	192,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	03/11/2025	4,00			1	2
Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : DEPART RESEAU SME DE MIAGE	CONDUCTIVITÉ À 25°C	21/08/2025	145,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	03/11/2025	150,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	27/05/2025	4,00			1	2

Unité de distribution L'ORMEY (074002137)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2025

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	14	14
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
 Cette eau présente cependant un caractère agressif et peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque existe si votre réseau intérieur contient des canalisations en plomb.

A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	14	14
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	13
Respect des références de qualité	100,00 %	7,14 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution PRINCIPAL DE SAINT-GERVAIS (074002138)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2025

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : PRINCIPAL DE SAINT-GERVAIS

Code: 07400213A

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					29	0,00		100,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					29	0,00		66,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	29	0,00		4,00		4
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			29	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			29	0,00		1,00	1	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
PLUVIOMÉTRIE-48H	mm/48h					29	0,00	9,31	30,00		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		29	5,60	11,57	19,80		
TRANSMITTANCE UV 254 MM	%					5	99,00	99,42	99,90		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU, la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						29	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	29	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						25	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						29	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						29	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	24	0,00	0,02	0,35		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					29	0,00	0,00	0,00		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					29	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU, la limite de qualité de 1 NFU.											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE D/1/2/3/4 (*)			1	2		2	2		2		
PH	unité pH		6,50	9,00		29	7,30		8,00		
PH D'EQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	7,89		7,94		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					2	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					5	15,90		16,60		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					5	18,00		18,70		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					2	53,10	53,10	53,10		
CHLORURES	mg/L			250,00		5	1,70	2,04	2,80		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm		200,00	1 100,00		29	338,00	358,66	390,00		
MAGNÉSIUM	mg(Mg)/L					2	12,50	12,80	13,10		
POTASSIUM	mg/L					2	1,24	1,27	1,29		
SODIUM	mg/L			200,00		2	1,81	1,90	1,99		
SULFATES	mg/L			250,00		5	23,00	25,02	27,30		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L			200,00		4	0,00	2,83	11,30		
MANGANESE TOTAL	microgramme/L			50,00		2	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											

Unité de distribution : PRINCIPAL DE SAINT-GERVAIS

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	29	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			5	2,20	2,74	4,10		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			5	0,04	0,05	0,08		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			7	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	5	0,00	0,14	0,36		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	1,26	1,35	1,44		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,04	0,04	0,04		
BORE MG/L	mg/L		1,50			2	0,00	0,00	0,00		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,00	0,03	0,05		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme(Se)/L		20,00			2	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITE ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,05	0,05	0,05		
ACTIVITE BETA GLOB. RESIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,05	0,05	0,05		
ACTIVITE BETA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,09	0,09	0,09		
ACTIVITE BETA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,04	0,04	0,04		
ACTIVITE RADON 222	Bq/L				100,00	1	11,20	11,20	11,20		
ACTIVITE TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)											
ACIDE PERFLUORO TRIDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO TRIDECANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-DECANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-NONANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-OCTANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROBUTANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODECANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHÉXANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORONONANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANE SULFONIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANOIQUE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROBUTANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROCTANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PERFLUOROHEXANE SULFONATE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
SOMME DE 20 PFAS	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
SOMME DE 4 PFAS	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
BUTYL BENZÈNE SEC	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
BUTYL BENZÈNE-N	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-2-TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : PRINCIPAL DE SAINT-GERVAIS

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
CHLORO-3-TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-4-TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
MÉSITYLÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PROPYLBENZÈNE-N	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PSEUDOCUMÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TERT-BUTYLBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRIMÉTHYLBENZÈNE-1,2,3	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
BROMOMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROPRÉNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			4	0,00	0,00	0,00		
DIBROMOÉTHANE-1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPÈNE-2,3	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
ACÉNAPHTHYLENE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACÉNAPHTÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
BENZANTHRACÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
CHRYSÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
FLUORÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
INDÈNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL(2)FLUORANTHÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL(2)NAPHTALÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL-1 NAPHTALÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PHÉNANTRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZÈNES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,3	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : PRINCIPAL DE SAINT-GERVAIS

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
TRICHLORO-1,2,3-BENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,2,4-BENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,3,5-BENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acetonifene, acétochlore, alachlore, aldrine, alphaméthrine, ametoctradine, amidosulfuron, aminocarbe, aminotriazole, ampa, ampa, amethrine, amoprofos, azadirachtine, azadirachtine, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azaconazole, azoxystrobine, benoxacor, benta zone, bifenox, bifenthrine, bioresmethrine, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromuconazole, bufencarbe, butamifos, butilate, butraline, bernalaxyl, carbendazime, cga 354 742, cga 369873, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chloridazole, chloridazole desphényl, chloridazole méthyl desphényl, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil r417888, chlorothalonil r471811, chlorothalonil-4-hydroxy, chlorprophame, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, chlortoluron, clomazone, clopyralid, cyanazine, cybutryne, cycloate, cycloxydime, cyhalothrine, cyperméthrine, cyproconazol, cycprodinil, cyprosulfamide, cyromazine, daminozide, ddd-4,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', de ltaméthrine, desmethyl-pirimicarb, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dicofol, dicrotophos, dieldrine, diflufénicanil, difénoconazole, diméfurone, dimépipérate, diméthachlore, diméthachlore oxa, diméthomorphe, diméthylvinphos, diméthénamide, diméthénamide esa, dim éthénamide oxa, dimétilan, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, dioxacarbe, diuron, edifenphos, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, ep oxyconazole, eptc, esa acetochlore, esaalachlore, esa metazachlore, esa metolachlore, ethephon, ethidimuron, ethiofencarb sulfone, ethiofencarb sulfoxyde, ethofumés ate, famphur, fenbuconazole, fenhexamid, fenobucarbe, fenothiocarbe, fenpropidin, fipronil, flonicamide, florasulam, fluazifop, fluazifop butyl, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flumioxazine, fluopicolide, fluopyram, flupyrsulfuron-méthyle, fluorchloridone, fluroxypir, flurtamone, flusilazol, flutriafol, fluxapyroxad, fos etyl, fosetyl-aluminium, furilazole, fénarimol, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch epsilon, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, hexachlorobenzène, hexazinone, hydroxyterbuthylazine, imazalile, imazamox, imazapyr, imidaclopride, iodocarb, isodrine, isopropcarb, isoproturon, isoxaben, isoxaflutole, lambda cyhalothrine, lenacil, malaoxon, mefenpyr diethyl, mephosfolan, metconazol, metolachlor noa 413173, m etrafenone, metsulfuron méthyl, molinate, monuron, myclobutanil, mécoprop, méfentrifluconazole, méfénoxam, mésotrione, métalaxyle, métaldéhyde, métamitron, m étazachlore, méthoxychlore, méthyl isothiocyanate, métobromuron, métolachlore, métoxuron, métribuzine, n,n-dimethylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, norflura zon, néburon, oryzalin, oxa acetochlore, oxaalachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, paraoxon, pendiméthaline, penoxsulam, pentachloroph énoil, perméthrine, pethoxamide, phosalone, piclorame, pinoxaden, piperonil butoxide, piperophos, pirimicarb formamido desméthyl, prochloraze, propachlore esa, pro pamocarbe, propamocarbe hydrochloride, propaphos, propazine, propazine 2-hydroxy, propiconazole, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, prothioconazole, proxi mphan, pyraclofos, pyraclostrobine, pyributicarb, pyridaphenthion, pyrimicarbe, pyriméthanol, quinmerac, quinoxifen, quizalofop, sedaxane, simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, sulfotepp, tefluthrine, terbucarb, terbutométon, terbutométon-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, t erbutryne, thiabendazole, thiamethoxam, thiazfluron, thiencazone-méthyl, thifensulfuron méthyl, thiofanox sulfone, thiofanox sulfoxyde, thébutiuron, tiocarbazil, to lclofos-méthyl, total des pesticides analysés, triallate, tribenuron-méthyle, tributyltin cation, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, trimethacarbe, tritosulfuron, tébucona zole, tébufénozide, tébutam, tétraconazole, zetacyperméthrine, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 d ichlorobenzamide, 2-amínosulfonil-n,n-diméthylnicotin

Unité de distribution PRINCIPAL DE SAINT-GERVAIS (074002138)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2025

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité : 1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : PRINCIPAL DE SAINT-GERVAIS	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	11/08/2025	1,00 n/(100mL)		0,00		

Nombre de dépassement des références de qualité : 4

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : PRINCIPAL DE SAINT-GERVAIS	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	11/08/2025	2,00 n/(100mL)				0,00
	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	11/08/2025	2,00 n/(100mL)				0,00
	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	21/08/2025	4,00 n/(100mL)				0,00

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : BACHE DU CRÉT	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	24/07/2025	1,00 n/(100mL)				0,00

Unité de distribution PRINCIPAL DE SAINT-GERVAIS (074002137)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2025

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	29	29
Nombre de prélèvements non-conformes	1	0
Conformité aux limites de qualité*	96,55 %	100,00 %
* Ne tient pas compte des dérogations		

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	29	29
Nombre de prélèvements non satisfaisants	4	0
Respect des références de qualité	86,21 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution LE FAYET (074002140)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2025

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Code : 074002140

Unité de distribution : LE FAYET

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					11	0,00		82,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					11	0,00		8,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	11	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			11	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			11	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
PLUVIOMÉTRIE-48H	mm/48h					11	0,00	8,18	20,00		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		11	6,30	10,98	16,10		
TRANSMITTANCE UV 254 MM	%					1	98,30	98,30	98,30		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE (0 = EAU INCrustANTE / 1 = LÉGEREMENT INCrustANTE / 2 = A L'EQUILIBRE / 3 = LÉGEREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU											
la limite de qualité de 1 NFU											
ASPECT (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pd)/L				15,00	11	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU			2,00		9	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					11	0,00	0,00	0,00		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					11	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE (0 = EAU INCrustANTE / 1 = LÉGEREMENT INCrustANTE / 2 = A L'EQUILIBRE / 3 = LÉGEREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU											
la limite de qualité de 1 NFU											
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE 0/1/2/3/4				1	2	1	1		4		1
(*)											
PH	unité pH			6,50	9,00	11	7,60		8,10		
PH D'EQUILIBRE À LA 1 ^{re} ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,31		8,31		
TITRE ALCAUMÉTRIQUE	°F					1	0,00				
TITRE ALCAUMÉTRIQUE COMPLET	°F					2	10,50		11,10		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°F					2	10,90		11,30		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	28,30	28,30	28,30		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	1,40	1,43	1,45		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1100,00	11	214,00	223,45	231,00		
MAGNÉSIMUM	mg(Mg)/L					1	9,35	9,35	9,35		
POTASSIUM	mg/L					1	1,27	1,27	1,27		
SODIUM	mg/L				200,00	1	1,68	1,68	1,68		
SULFATES	mg/L				250,00	2	5,70	5,90	6,10		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	2	0,00	0,00	0,00		
MANGANESE TOTAL	microgramme/L				50,00	1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											

Unité de distribution : LE FAYET

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	11	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			2	3,00	3,20	3,40		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			2	0,06	0,07	0,07		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			3	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	2	0,40	0,41	0,42		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,95	0,95	0,95		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,23	0,23	0,23		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,00	0,00	0,00		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,06	0,06	0,06		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme(Se)/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)											
ACIDE PERFLUORO TRIDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO TRIDECANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-DECANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-NONANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-OCTANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROBUTANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEXANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORONONANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROBUTANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROCTANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PERFLUOROHEXANE SULFONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
SOMME DE 20 PFAS	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
SOMME DE 4 PFAS	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BUTYL BENZÈNE SEC	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BUTYL BENZÈNE-N	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-2-TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-3-TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-4-TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉSITYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PROPYLBENZÈNE-N	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PSEUDOCUMÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : LE FAYET

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
STYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TERT-BUTYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRIMÉTHYLBENZÈNE-1,2,3	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BROMOMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROPRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DIBROMOÉTHANE-1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPÈNE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPÈNE-2,3	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TETRACHLOROÉTHANE-1,1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TETRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TETRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TETRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
ACÉNAPHTHYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACÉNAPHTÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BENZANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHRYSÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
FLUORÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÈNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL(2)FLUORANTHÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL(2)NAPHTALÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL-1 NAPHTALÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PHÉNANTRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,3	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,2,3-BENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,2,4-BENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,3,5-BENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

Unité de distribution : LE FAYET

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acclonifen, acétochlore, alachlore, aldrine, alphaméthrine, ametoctradine, amidosulfuron, aminocarbe, aminotriazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azaconazole, azoxystrobine, benoxacor, bentazone, bifenthrine, bioresmethrine, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromuconazole, bufencarbe, butamifos, butilate, butraline, bernalaxyl, carbendazime, cga 354742, cga 369873, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil 417888, chlorothalonil 471811, chlorothalonil-4-hydroxy, chlorprophame, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, chlortoluron, domazone, clopyralid, cyanazine, cybutryne, cycloate, cycloxydime, cyhalothrine, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyprosulfamide, cyromazine, daminozide, ddd-4,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethyl-pirimicarb, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dicofol, dicrotophos, dieldrine, diflufenicanil, difénoconazole, diméfuron, dimépépérate, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthomorphe, diméthylvinphos, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dimétilan, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, dioxacarbe, diuron, edifenphos, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, epoxycyconazole, aptc, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, esa metolachlore, ethephon, ethidimuron, ethiofencarb sulfone, ethiofencarb sulfoxyde, ethofumésate, famphur, fenbuconazole, fenhexamid, fenobucarbe, fenothiocarbe, fenpropidin, fipronil, flonicamide, florasulam, fluvazifop, fluazifop butyl, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufenacet oxa, flumioxazine, fluopicolide, fluopyram, flupyrsulfuron-méthyle, flurochloridone, fluroxypir, flurtamone, flusilazol, flutriafol, fluxapyroxad, fosetyl, fosetyl-aluminium, furilazole, fénarimol, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch epsilon, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, hexachlorobenzène, hexazinone, hydroxyterbuthylazine, imazalile, imazamox, imazapyr, imidaclopride, iodocarb, isodrine, isoproc carb, isoproturon, isoxaben, isoxaflutole, lambda cyhalothrine, lenacile, malaaxon, mefenpyr diethyl, mephosfolan, metconazol, metolachlor noa 413173, metrafenone, metsulfuron méthyl, molinate, monuron, myclobutanil, mécoprop, méfentrifluconazole, méfénoxam, mésotrione, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrona, métazachlore, méthoxychlore, méthyl isothiocyanate, métobromuron, métolachlore, métoxuron, métribuzine, n,n-dimethylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, norflurazon, néburon, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, paraoxon, pendiméthaline, penoxsulam, pentachlorophénol, perméthrine, pethoxamide, phosalone, piclorame, pinoxaden, piperonil butoxide, piperophos, pirimicarb formamido desméthyl, prochloraze, propachlore esa, propamocarbe, propamocarbe hydrochloride, propaphos, propazine, propazine 2-hydroxy, propiconazole, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, prothiiconazole, proximphan, pyraclofos, pyraclostrobine, pyributicarb, pyridaphenthion, pyrimicarbe, pyriméthanal, quinmerac, quinoxifen, quizalofop, sedaxane, simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, sulfotepp, tefluthrine, terbucarbe, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiabendazole, thiamethoxam, thiazfluron, thiencarbazone-méthyl, thifensulfuron méthyl, thiofanox sulfone, thiofanox sulfoxyde, thébuthiuron, tiocarbamil, toldofos-méthyl, total des pesticides analysés, triallate, tribenuron-méthyle, tributyltin cation, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, trimethacarbe, tritosulfuron, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétraconazole, zetacyperméthrine, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide, 2-aminosulfonyl-n,n-dimethylnicotin

Unité de distribution LE FAYET (074002140)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2025

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'EQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : 1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION UV DU BERCHAT	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	03/11/2025	4,00			1	2

Unité de distribution LE FAYET (074002140)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2025

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	11	11
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %
* Ne tient pas compte des dérogations		

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
 Cette eau présente cependant un caractère agressif et peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque existe si votre réseau intérieur contient des canalisations en plomb.

A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	11	11
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	100,00 %	90,91 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution LE BETTEX-LE MIAGE (074002141)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2025

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : LE BETTEX-LE MIAGE

Code : 074002141

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					13	0,00		300,00		1
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					13	0,00		29,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	13	0,00		100,00		2
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			13	0,00		0,00		
ESCHÉRICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			13	0,00		1,00	1	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
PLUVIOMÉTRIE-48H	mm/48h					13	0,00	6,92	20,00		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		13	5,20	9,97	17,10		
TRANSMITTANCE UV 254 MM	%					3	99,30	99,50	99,80		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L			15,00		13	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU			2,00		10	0,00	0,42	3,60		1
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					13	0,00	0,00	0,00		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					13	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU la limite de qualité de 1 NFU.											
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)			1	2		1	4		4		1
PH	unité pH		6,50	9,00		13	7,20		8,00		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,79		8,79		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					1	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					3	3,80		4,70		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					3	6,60		8,20		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	27,00	27,00	27,00		
CHLORURES	mg/L			250,00		3	0,00	0,13	0,20		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm		200,00	1 100,00		13	144,00	150,31	190,00		13
MAGNÉSIUM	mg(Mg)/L					1	1,50	1,50	1,50		
POTASSIUM	mg/L					1	1,38	1,38	1,38		
SODIUM	mg/L			200,00		1	1,06	1,06	1,06		
SULFATES	mg/L			250,00		3	31,00	35,60	40,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L			200,00		2	0,00	0,00	0,00		
MANGANESE TOTAL	microgramme/L			50,00		1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											

Unité de distribution : LE BETTEX-LE MIAGE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	13	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			3	1,30	1,33	1,40		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			3	0,03	0,03	0,03		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			4	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	3	0,00	0,00	0,00		
OLIGO-ELEMENTS ET MICRO POLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	1,19	1,19	1,19		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,01	0,01	0,01		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,00	0,00	0,00		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,00	0,00	0,00		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme(Se)/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)											
ACIDE PERFLUORO TRIDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO TRIDECANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-DECANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-NONANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-OCTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROBUTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEXANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORONONANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANOÏQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROBUTANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROCTANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PERFLUOROHEXANE SULFONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
SOMME DE 20 PFAS	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BUTYL BENZÈNE SEC	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BUTYL BENZÈNE-N	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-2-TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-3-TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-4-TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PROPYLBENZÈNE-N	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PSEUDOCUMÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRENE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : LE BETTEX-LE MIAGE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
TERT-BUTYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRIMÉTHYLBENZÈNE-1,2,3	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLENES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSÉS ORGANOHALOGENES VOLATILS											
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BROMOMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROPRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DIBROMOÉTHANE-1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPÈNE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPÈNE-2,3	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTACHLOROÉTHANE-1,1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
ACÉNAPHTHYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACÉNAPHTÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BENZANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHRYSÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
FLUORÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL(2)FLUORANTHÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL(2)NAPHTALÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL-1 NAPHTALÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PHÉNANTRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZÈNES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,3	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,2,3-BENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,2,4-BENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,3,5-BENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

Unité de distribution : LE BETTEX-LE MIAGE

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

aclonifen, acétochlore, alachlore, aldrine, alphaméthrine, ametoctradine, amidosulfuron, aminocarbe, aminotriazine, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azaconazole, azoxystrobine, benoxacor, bentazone, bifenthrine, bioresmethrine, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromuconazole, bufencarbe, butamifos, butilate, butraline, bernalaxyl, carbendazime, cga 354742, cga 369873, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil r41788, chlorothalonil r417811, chlorothalonil-4-hydroxy, chlorprophame, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, chlortoluron, clomazone, clopyralid, cyanazine, cybutryne, cycloate, cycloxydime, cyhalothrine, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyprosulfamide, cyromazine, daminozide, ddd-4,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethyl-pirimicarb, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dicofol, dicrotophos, dieldrine, diflufenicanil, difénoconazole, diméfuron, dimépépérate, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthomorphe, diméthylvinphos, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dimétilan, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, dioxacarbe, diuron, edifenphos, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, epoxycarbazole, eptc, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, esa metolachlore, ethephon, ethidimuron, ethiofencarb sulfone, ethiofencarb sulfoxyde, ethofumésate, fenbupropate, fenbuconazole, fenhexamid, fenobucarbe, fenothiocarbe, fenpropidin, fipronil, flonicamide, florasulam, fluazifop, fluazifop butyl, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufenacet oxa, flumioxazine, fluopicolide, fluopyram, flupyrsulfuron-méthyle, flurochloridone, fluroxypir, flurtamone, flusilazol, flutriafol, fluxapyroxad, fosetyl, fosetyl-aluminium, furilazole, fénarimol, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch epsilon, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, hexachlorobenzène, hexazinone, hydroxyterbuthylazine, imazalile, imazamox, imazapyr, imidaclopride, iodicarb, isodrine, isoprocab, isoproturon, isoxaben, isoxaflutole, lambda cyhalothrine, lenacile, malaonon, mefenpyr diethyl, mephosfolan, metconazol, metolachlor noa 113173, metrafenone, metsulfuron méthyl, molinate, monuron, myclobutanil, mécoprop, méfentrifluconazole, méfénoxam, mésotrione, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, metazachlore, méthoxychlore, méthyl isothiocyanate, métobromuron, métolachlore, métoxuron, métribuzine, n,n-dimethylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, norflurazon, nébuprofen, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, paraoxon, pendiméthaline, penoxsulam, pentachlorophénol, permethrine, pethoxamide, phosalone, piclorame, pinoxaden, piperonil butoxide, piperophos, pirimicarb formamido desméthyl, prochloraze, propachlore esa, propamocarbe, propamocarbe hydrochloride, propaphos, propazine, propazine 2-hydroxy, propiconazole, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, prothioconazole, proximphan, pyraclofos, pyraclostrobine, pyributicarb, pyridaphenthion, pyrimicarbe, pyriméthanol, quinmerac, quinoxifen, quizalofop, sedaxane, simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, sulfotepp, tefluthrine, terbucarb, terbuméton, terbuméton-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiabendazole, thiamethoxam, thiazfluron, thiencarbazone-méthyl, thifensulfuron méthyl, thiofanox sulfone, thiofanox sulfoxyde, thébutiuron, tiocarbazil, tolclofos-méthyl, total des pesticides analysés, triallate, tribenuron-méthyle, tributyltin cation, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, trimethacarbe, tritosulfuron, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétraconazole, zetacypermethrine, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide, 2-aminosulfonyl-n,n-diméthylnicotin

Unité de distribution LE BETTEX-LE MIAGE (074002141)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2025

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGEREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGEREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité : 1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : LE BETTEX-LE MIAGE	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	26/11/2025	1,00 n/(100mL)		0,00		

Nombre de dépassement des références de qualité : 18

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : LE BETTEX-LE MIAGE	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	11/12/2025	300,00 n/mL				
	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	24/07/2025	100,00 n/(100mL)				0,00
	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	26/11/2025	1,00 n/(100mL)				0,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	19/02/2025	166,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	06/03/2025	169,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	09/04/2025	175,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	17/06/2025	190,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	24/07/2025	157,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	11/08/2025	141,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	24/09/2025	150,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	13/10/2025	148,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	26/11/2025	148,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	11/12/2025	153,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	13/10/2025	3,60 NFU				2,00

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION UV DU BETTEX	CONDUCTIVITÉ À 25°C	24/03/2025	178,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	24/07/2025	157,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	03/11/2025	149,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	24/07/2025	4,00			1	2

Unité de distribution LE BETTEX-LE MIAGE (074002141)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2025

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	13	13
Nombre de prélèvements non-conformes	1	0
Conformité aux limites de qualité*	92,31 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Cette eau présente cependant un caractère agressif et peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque existe si votre réseau intérieur contient des canalisations en plomb.

Indicateur de la qualité de l'eau distribuée	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	13	13
Nombre de prélèvements non satisfaisants	2	13
Respect des références de qualité	84,62 %	0,00 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution LES THEUMONTS (074002142)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2025

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : LES THEUMONTS

Code : 074002142

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					6	0,00		21,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					6	0,00		5,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	6	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			6	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			6	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
PLUVIOMÉTRIE-48H	mm/48h					6	0,00	6,67	20,00		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		6	5,20	9,55	14,00		
TRANSMITTANCE UV 254 MM	‰					2	97,80	98,90	100,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU											
ASPECT (QUALITATIF)						6	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L			15,00		6	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						6	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						6	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						6	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU			2,00		4	0,22	0,38	0,68		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					6	0,00	0,00	0,00		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					6	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU											
PH	unité pH			6,50	9,00	6	7,80		8,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					2	12,00		12,20		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					2	12,50		12,80		
MINÉRALISATION											
CHLORURES	mg/L			250,00		2	0,48	0,51	0,54		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	6	233,00	243,33	256,00		
SULFATES	mg/L			250,00		2	4,50	4,70	4,90		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L			0,10		6	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			2	1,90	2,00	2,10		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			2	0,04	0,04	0,04		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			2	0,00	0,01	0,01		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L			2,00		2	0,31	0,43	0,54		

Unité de distribution LES THEUMONTS (074002142)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2025

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	6	6
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	6	6
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	100,00 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution MACHERY (074002144)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2025

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Code : 074002144

Unité de distribution : MACHEREY

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					5	0,00		120,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					5	0,00		1,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	5	0,00		1,00		1
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			5	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			5	0,00		1,00		1
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
PLUVIOMÉTRIE-48H	mm/48h					5	0,00	10,00	20,00		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	5	5,30	8,22	16,40		
TRANSMITTANCE UV 254 NM	%					2	94,50	96,60	98,70		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						5	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	5	0,00	3,00	10,00		
COULEUR (QUALITATIF)						4	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						5	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						5	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	2	0,35	0,78	1,20		
RÉSIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					5	0,00	0,00	0,00		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					5	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE 0/1/2/3/4			1	2		1			4		1
PH	unité pH		6,50	9,00		5	7,10		8,00		
PH D'ÉQUILIBRE À LA 1 ^{re} ÉCHANTILLON	unité pH					1	10,10		10,10		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					1	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					2	1,75		2,10		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					2	1,69		2,00		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/l					1	5,67	5,67	5,67		
CHLORURES	mg/l				250,00	2	0,26	0,40	0,53		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	mS/cm		200,00	1 100,00		5	45,00	55,40	70,00		5
MAGNÉSIUM	mg(Mg)/L					1	0,66	0,66	0,66		
POTASSIUM	mg/l					1	0,74	0,74	0,74		
SODIUM	mg/l				200,00	1	1,67	1,67	1,67		
SULFATES	mg/l				250,00	2	1,30	1,40	1,50		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	1	40,10	40,10	40,10		
MANGANESE TOTAL	microgramme/L				50,00	1	0,85	0,85	0,85		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											

Unité de distribution : MACHEREY

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	5	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			2	1,80	1,90	2,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			2	0,04	0,04	0,04		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	2	0,31	0,46	0,60		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	39,20	39,20	39,20		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	3,82	3,82	3,82		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,04	0,04	0,04		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,06	0,06	0,06		
MERCURE	microgramme/l		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme(Se)/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,02	0,02	0,02		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/l				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)											
ACIDE PERFLUORO TRIDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO TRIDECANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-DECANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-NONANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-OCTANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROBUTANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEXANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORONONANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROBUTANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROCTANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PERFLUOROHEXANE SULFONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
SOMME DE 20 PFAS	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
SOMME DE 4 PFAS	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BUTYL BENZÈNE SEC	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BUTYL BENZÈNE-N	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-2-TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-3-TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-4-TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : MACHEREY

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MÉSITYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL TERT-BUTHYL ETHER	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PROPYLBENZÈNE-N	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PSEUDOCUMÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TERT-BUTYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRIMÉTHYLBENZÈNE-1,2,3	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BROMOMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROPRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DIBROMOÉTHANE-1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPRÈNE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPRÈNE-2,3	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,3	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,2,3-BENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,2,4-BENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,3,5-BENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

PESTICIDES ARYLOXYACIDES

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

PESTICIDES CARBAMATES

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

PESTICIDES ORGANOCHLORES

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

Unité de distribution : MACHEREY

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.

PESTICIDES TRIAZINES

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

PESTICIDES UREES SUBSTITUEES

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

PESTICIDES SULFONYLUREES

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

PESTICIDES PYRETHRINOIDES

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

PESTICIDES TRIAZOLES

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

PESTICIDES STROBILURINES

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

METABOLITES PERTINENTS

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

METABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

PESTICIDES DIVERS

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

METABOLITES NON PERTINENTS

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES

ACRYLAMIDE	microgramme/L	0,10	1	0,00	0,00	0,00
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L	0,10	1	0,00	0,00	0,00

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acétonifene, acétochlore, alachlore, aldrine, alphaméthrine, ametoctadine, amidosulfuron, aminocarbe, aminotriazole, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azaconazole, azoxystrobine, benoxacor, bentazone, bifenthrine, bioresmethrine, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromuconazole, bufencarbe, butamifos, butilate, butraline, bernalaxyl, carbendazime, cga 354742, cga 369873, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil r41788, chlorothalonil r471811, chlorothalonil-4-hydroxy, chlorprophame, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, chlortoluron, clomazone, clopyralid, cyanazine, cybutryne, cycloate, cycloxydime, cyhalothrine, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyprosulfamide, cyromazine, daminozide, ddd-4,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', daltaméthrine, desmethyl-pirimicarbe, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dicofol, dicotophos, dieldrine, diflufénicanil, difénconazole, diméfuron, dimépérate, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthomorphe, diméthylvinphos, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dimétilan, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, dioxacarbe, diuron, edifenphos, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, epoxycyconazole, eptc, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, esa metolachlore, ethephon, ethidimuron, ethiofencarb sulfone, ethiofencarb sulfoxyde, ethofumésate, fampihur, fenbuconazole, fenhexamid, fenobucarbe, fenothiocarbe, fenpropidin, fipronil, flonicamide, florasulam, fluazifop, fluazifop butyl, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufenacet oxa, flumioxazine, fluopicolide, fluopyram, flupyrsulfuron-méthyle, flurochloridone, fluroxypir, flurtamone, flusilazol, flutriafol, fluxapyroxad, fosetyl, fosetyl-aluminium, furilazole, fénarimol, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch epsilon, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, hexachlorobenzène, hexazinone, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazapyr, imidaclopride, iodocarbe, isodrine, isoprocarb, isoproturon, isoxaben, isoxaflutole, lambda cyhalothrine, lenacile, malaaxon, mefenpyr diethyl, mephosfolan, metconazol, metolachlor noa 413173, metrafenone, metsulfuron méthyl, molinate, monuron, myclobutanil, mécoprop, méfentrifluconazole, méfénoxam, mésotrione, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, méthoxychlore, méthyl isothiocyanate, métobromuron, métolachlore, métoxuron, métribuzine, n,n-dimethylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, norflurazon, nébuturon, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, paraoxon, pendiméthaline, penoxsulam, pentachlorophénol, perméthrine, pethoxamide, phosalone, piclorame, pinoxaden, piperonil butoxide, piperophos, pirimicarbe formamido desméthyl, prochloraze, propachlore esa, propamocarbe, propamocarbe hydrochloride, propaphos, propazine, propazine 2-hydroxy, propiconazole, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, prothioconazole, proximphan, pyraclofos, pyraclostrobine, pyributicarb, pyridaphenthion, pyrimicarbe, pyriméthanol, quinmerac, quinoxifen, quizalofop, sedaxane, simazine, simazine hydroxy, spiromine, sulcotrione, sulfotepp, tefluthrine, terbucarbe, terbutométon, terbutométon-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiabendazole, thiamethoxam, thiazfluron, thiencazone-méthyl, thifensulfuron méthyl, thiofanox sulfone, thiofanox sulfoxyde, thébutiuron, tiocarbazil, tolclorfen-méthyl, total des pesticides analysés, triallate, tribenuron-méthyle, tributyltin cation, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, trimethacarbe, tritosulfuron, tébuconazole, tébuténozide, tébutam, tétraconazole, zetacyperméthrine, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide, 2-aminosulfonyl-n,n-diméthylnicotin

Unité de distribution MACHEREY (074002144)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2025

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCrustANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCrustANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des limites de qualité : 1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : RESERVOIR DE LA PIERRE AU FOU	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	03/11/2025	1,00 n/(100mL)		0,00		

Nombre de dépassement des références de qualité : 7

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : MACHEREY	CONDUCTIVITÉ À 25°C	19/02/2025	66,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	24/09/2025	70,00 microS/cm			200,00	1 100,00

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : RESERVOIR DE LA PIERRE AU FOU	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	03/11/2025	1,00 n/(100mL)				0,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	27/05/2025	50,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	03/11/2025	45,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	CONDUCTIVITÉ À 25°C	12/11/2025	46,00 microS/cm			200,00	1 100,00
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	03/11/2025	4,00			1	3

Unité de distribution MACHEREY (074002144)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2025

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	5	5
Nombre de prélèvements non-conformes	1	0
Conformité aux limites de qualité*	80,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Cette eau présente cependant un caractère agressif et peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque existe si votre réseau intérieur contient des canalisations en plomb.

A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	5	5
Nombre de prélèvements non satisfaisants	1	5
Respect des références de qualité	80,00 %	0,00 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution LA GRAND-MONTAZ (074002146)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2025

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : LA GRAND-MONTAZ

Code : 074002146

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					2	0,00		8,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					2	0,00		5,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	2	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			2	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			2	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
PLUVIOMÉTRIE-48H	mm/48h					2	0,00	0,00	0,00		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		2	15,30	15,70	16,10		
TRANSMITTANCE UV 254 NM	%					1	99,60	99,60	99,60		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'EQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	2	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHELOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	1	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					2	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'EQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
PH	unité pH		6,50	9,00		2	7,50		7,60		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					1	16,20		16,20		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					1	18,10		18,10		
MINÉRALISATION											
CHLORURES	mg/L			250,00		1	1,40	1,40	1,40		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm		200,00	1 100,00		2	294,00	307,00	320,00		
SULFATES	mg/L			250,00		1	11,00	11,00	11,00		
PARAMÈTRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L			0,10		2	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			1	1,00	1,00	1,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			1	0,02	0,02	0,02		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			1	0,01	0,01	0,01		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L			2,00		1	0,36	0,36	0,36		

Unité de distribution LA GRAND-MONTAZ (074002146)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2025

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	2	2
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %
* Ne tient pas compte des dérogations		

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité
 B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
 C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
 D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	2	2
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	100,00 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution MONTIVON (074002147)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2025

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : MONTIVON

Code : 074002147

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					3	21,00		300,00		1
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					3	1,00		300,00		1
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	3	0,00		3,00		1
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			3	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			3	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
PLUVIOMÉTRIE-48H	mm/48h					3	0,00	0,00	0,00		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		3	11,50	14,60	18,80		
TRANSMITTANCE UV 254 NM	%					1	99,60	99,60	99,60		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						3	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pl)/L			15,00		3	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						3	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						3	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						3	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU			2,00		2	0,00	0,13	0,26		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					3	0,00	0,00	0,00		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					3	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
PH	unité pH		6,50	9,00		3	7,30		7,80		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					1	15,30		15,30		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					1	16,50		16,50		
MINÉRALISATION											
CHLORURES	mg/L			250,00		1	0,64	0,64	0,64		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm		200,00	1 100,00		3	288,00	292,33	295,00		
SULFATES	mg/L			250,00		1	6,50	6,50	6,50		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L			0,10		3	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			1	1,40	1,40	1,40		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			1	0,03	0,03	0,03		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L			2,00		1	0,34	0,34	0,34		

Unité de distribution MONTIVON (074002147)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2025

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : 3

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : MONTIVON	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	17/06/2025	300,00 n/mL				
	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	17/06/2025	300,00 n/mL				
	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	11/08/2025	3,00 n/(100mL)				8,00

Unité de distribution MONTIVON (074002147)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2025

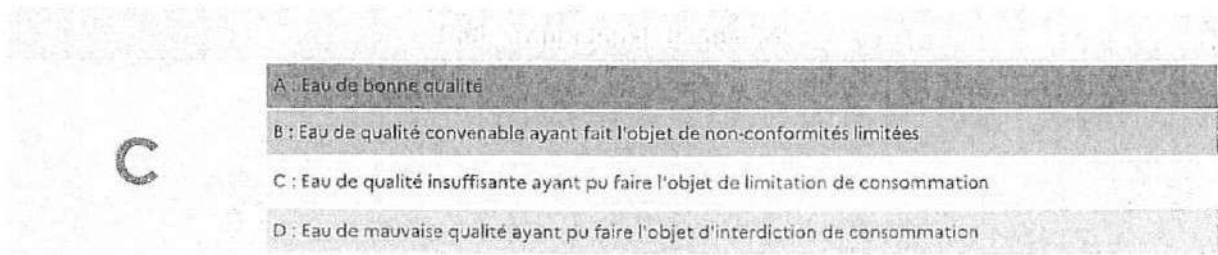
1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	3	3
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée présente une qualité bactériologique dégradée suite à une contamination ponctuelle en 2024. Sa consommation est déconseillée aux personnes fragiles. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont nécessaires. Elle est de bonne qualité pour les autres paramètres analysés.



2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	3	3
Nombre de prélèvements non satisfaisants	1	0
Respect des références de qualité	66,67 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution BIONNASSAY-VOZA (074007062)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2025

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : BIONNASSAY-VOZA

Code : 074007062

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					6	0,00		53,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					6	0,00		2,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	6	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			6	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			6	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
PLUVIOMÉTRIE-48H	mm/48h					6	0,00	3,33	20,00		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		6	2,30	8,35	15,60		
TRANSMITTANCE UV 254 MM	%					2	98,80	99,25	99,70		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU, la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						6	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L			15,00		6	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						5	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						6	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						6	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHELOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (*)	NFU			2,00		4	0,00	0,06	0,24		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					6	0,00	0,00	0,00		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					6	0,00	0,00	0,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU, la limite de qualité de 1 NFU.											
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)			1	2		1	2		2		
PH	unité pH		6,50	9,00		6	7,80		8,20		
PH D'EQUILIBRE À LA 1 ^{re} ECHANTILLON	unité pH					1	8,10		8,10		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					1	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					2	13,50		13,70		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					2	15,80		16,20		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	46,50	46,50	46,50		
CHLORURES	mg/L			250,00		2	0,00	0,12	0,24		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm		200,00	1 100,00		6	307,00	314,50	320,00		
MAGNÉSIUM	mg(Mg)/L					1	10,10	10,10	10,10		
POTASSIUM	mg/L					1	2,52	2,52	2,52		
SODIUM	mg/L			200,00		1	1,18	1,18	1,18		
SULFATES	mg/L			250,00		2	29,00	29,85	30,70		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L			200,00		1	0,00	0,00	0,00		
MANGANESE TOTAL	microgramme/L			50,00		1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											

Unité de distribution : BIONNASSAY-VOZA

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	6	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			2	1,80	1,85	1,90		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			2	0,04	0,04	0,04		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			2	0,00	0,01	0,01		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	2	0,00	0,16	0,31		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	3,74	3,74	3,74		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,01	0,01	0,01		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,06	0,06	0,06		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme(Se)/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITE ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,09	0,09	0,09		
ACTIVITE BETA GLOB. RESIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITE BETA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,10	0,10	0,10		
ACTIVITE BETA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,08	0,08	0,08		
ACTIVITE TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)											
ACIDE PERFLUORO TRIDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO TRIDECANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO UNDECANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-DECANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-NONANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORO-OCTANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROBUTANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODECANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORODODÉCANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEPTANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROHEXANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUORONONANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANE SULFONIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE PERFLUOROPENTANOIQUE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROBUTANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACIDE SULFONIQUE DE PERFLUOROOCÉTANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PERFLUOROHEXANE SULFONATE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
SOMME DE 20 PFAS	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BUTYL BENZÈNE SEC	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BUTYL BENZÈNE-N	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-2-TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-3-TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-4-TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYLBÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : BIONNASSAY-VOZA

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MÉTHYL TERT-BUTYL ETHER	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PROPYLBENZÈNE-N	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PSEUDOCUMÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TERT-BUTYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRIMÉTHYLBENZÈNE-1,2,3	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNES (MÉTA + PARA)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
BROMOCHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BROMOMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROPRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DIBROMOÉTHANE-1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPÈNE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROPROPÈNE-2,3	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZÈNES											
CHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,3	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,2,3-BENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,2,4-BENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,3,5-BENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

PESTICIDES ARYLOXYACIDES

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

PESTICIDES CARBAMATES

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

PESTICIDES ORGANOCHLORES

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

PESTICIDES TRIAZINES

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

Unité de distribution : BIONNASSAY-VOZA

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L	0,10				1	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

acclonifen, acétochlore, alachlore, aldrine, alphaméthrine, ametoctradine, amidosulfuron, aminocarbe, aminotriazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azaconazole, azoxystrobine, benoxacor, bentazone, bifentox, bifenthrine, bioresmethrine, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromuconazole, bufencarbe, butamifos, butilate, butraline, bernalaxyl, carbendazime, cga 354742, cga 369873, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chloridazone, chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil r41788, chlorothalonil r471811, chlorothalonil-4-hydroxy, chlorprophame, chlorpyrifos méthyl, chlorpyrifos éthyl, chlortoluron, clomazone, clopyralid, cyanazine, cybutryne, cycloate, cycloxydime, cyhalothrine, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyprosulfamide, cyromazine, daminozide, ddd-4,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethyl-pirimicarbe, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dicofof, dicrotophos, dieldrine, diflufenicanil, difénoconazole, diméfurone, dimépipérate, diméthachlore, diméthachlore oxa, diméthomorphe, diméthylvinphos, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dimétilan, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, dioxacarbe, diuron, edifenphos, endosulfan alpha, endosulfan bêta, endosulfan sulfate, endosulfan total, epoxycyconazole, eptc, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, esa metolachlore, ethephon, ethidimuron, ethiofencarb sulfone, ethiofencarb sulfoxyde, ethiofumésate, famphur, fenbuconazole, fenhexamid, fenobucarbe, fenothiocarbe, fenpropidin, fipronil, flonicamide, florasulam, fluazifop, fluazifop butyl, fludioxonil, flufenacet, flufenacet esa, flufenacet oxa, flumioxazine, fluopicolide, fluopyram, flupyrsulfuron-méthyle, flurochloridone, fluroxypir, flurtamone, flusilazol, flutriafol, fluxapyroxad, fosetyl, fosetyl-aluminium, furilazole, fénarimol, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch bêta, hch delta, hch epsilon, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, hexachlorobenzène, hexazinone, hydroxyterbutylazine, imazalile, imazamox, imazapyr, imidaclopride, iodocarb, isodrine, isoprocab, isoproturon, isoxabén, isoxaflutole, lambda cyhalothrine, lenacile, malaoxon, mefenpyr diethyl, mephosfolan, metconazol, metolachlor noa 413173, metrafenone, metsulfuron méthyl, molinate, monuron, myclobutanil, mécoprop, méfentrifluconazole, méfénoxam, mésotrione, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, méthoxychlore, méthyl isothiocyanate, métobromuron, métolachlore, métoxuron, métribuzine, n,n-dimethylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, norflurazon, néburon, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, paraoxon, pendiméthaline, penoxsulam, pentachlorophénol, perméthrine, pethoxamide, phosalone, piclorame, pinoxaden, piperonil butoxide, piperophos, pirimicarbe formamido desméthyl, prochloraze, propachlore esa, propamocarbe, propaphos, propazine, propazine 2-hydroxy, propiconazole, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, prothioconazole, proximphan, pyraclofos, pyraclostrobine, pyributicarb, pyridaphenthion, pyrimicarbe, pyriméthanol, quinmerac, quinoxifen, quizalofop, sedaxane, simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, sulfotepp, tefluthrine, terbucarb, terbuméon, terbuméon-déséthyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiabendazole, thiamethoxam, thiazfluron, thiencazone-méthyl, thifensulfuron méthyl, thiofanox sulfone, thiofanox sulfoxyde, thébutiuron, tiocarbazil, tolclofos-méthyl, total des pesticides analysés, triallate, tribenuron-méthyle, tributyltin cation, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, trimethacarbe, tritosulfuron, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétraconazole, zetacyperméthrine, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide, 2-aminosulfonyl-n,n-dimethylnicotin

Unité de distribution BIONNASSAY-VOZA (074007062)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2025

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	6	6
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	6	6
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	100,00 %	100,00 %

Observations / recommandations techniques :

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le

ID : 074-217402361-20260909-DEL2026_193-DE

Page 72 sur 80

S²LO

Conclusion générale pour l'unité de gestion

Indicateurs SISPEA

Les indicateurs SISPEA sont à rendre à l'échelle du service et sont à produire dans le cadre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Les indicateurs exposés ci-dessous sont donnés au niveau de l'UGE, ou d'un secteur de l'UGE. Il s'agit des données individuelles (par captage ou UDI) permettant de calculer les indicateurs à l'échelle du service dans SISPEA.

Indice d'avancement de la protection de la ressource (Indicateur SISPEA P108.3)

Gestionnaire du ou des captages : SAINT GERVAIS LES BAINS

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
07033X0016	FONTANET	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	80 %
06797X0021	NANT-FERNEY	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	80 %
BSS001TWZS	LA GRAND-MONTAZ	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	50 %
07034X0023	L'ORMEY	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	80 %
07034X0021	CHALERE 1	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	80 %
07034X0033	CHALERE 2	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	80 %
07034X0024	LES NAIS	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	80 %
07033X0018	MONTIVON	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	40 %
07033X0017	BOCANCEY	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	80 %
07033X0014	MACHEREY	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	80 %

Gestionnaire du ou des captages : SME DE MIAGE

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
BSS001TXBL	SOURCE DE MIAGE	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	80 %
BSS001TXBW	FORAGES DE MIAGE	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS	80 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P101.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P101.1b)	Taux de conformité microbiologique
074002136	SAINT NICOLAS DE VEROCE	14	0	100,00 %
074002137	L'ORMEY	14	0	100,00 %
074002138	PRINCIPAL DE SAINT-GERVAIS	29	1	96,55 %
074002140	LE FAYET	11	0	100,00 %
074002141	LE BETTEX-LE MIAGE	13	1	92,31 %
074002142	LES THEUMONTS	6	0	100,00 %
074002144	MACHEREY	5	1	80,00 %
074002146	LA GRAND-MONTAZ	2	0	100,00 %
074002147	MONTIVON	3	0	100,00 %
074007062	BIONNASSAY-VOZA	6	0	100,00 %
	Nombre total*	100	3	97,00 %

(*) Le total des PLV ne correspond pas toujours à la somme des PLV de chaque ligne car certains des PLV sont des doublons lorsqu'ils sont fait sur des TTP qui alimentent plusieurs UDI

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques (Indicateur SISPEA P102.1)

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P102.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P102.1b)	Taux de conformité physico-chimique
074002136	SAINT NICOLAS DE VEROCE	14	0	100,00 %
074002137	L'ORMEY	14	0	100,00 %
074002138	PRINCIPAL DE SAINT-GERVAIS	29	0	100,00 %
074002140	LE FAYET	11	0	100,00 %
074002141	LE BETTEX-LE MIAGE	13	0	100,00 %
074002142	LES THEUMONTS	6	0	100,00 %
074002144	MACHEREY	5	0	100,00 %
074002146	LA GRAND-MONTAZ	2	0	100,00 %
074002147	MONTIVON	3	0	100,00 %
074007062	BIONNASSAY-VOZA	6	0	100,00 %
	Nombre total*	100	0	100,00 %

(*) Le total des PLV ne correspond pas toujours à la somme des PLV de chaque ligne car certains des PLV sont des doublons lorsqu'ils sont fait sur des TTP qui alimentent plusieurs UDI

Conclusion générale du rapport

Le moyen le plus efficace pour garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine consiste à appliquer, par le biais de la réalisation d'un Plan de Gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE), une stratégie générale de prévention et d'anticipation, passant par une évaluation et une gestion préventive des risques lors de toutes les étapes de l'approvisionnement en eau, du captage au robinet du consommateur.

Afin d'adapter le programme du contrôle sanitaire à la configuration de vos installations, il vous est demandé de tenir informé l'ARS, de toute modification significative de la structure de votre réseau et de son alimentation (création ou abandon de captage et réservoir, mise en œuvre ou modification de dispositif de traitement, modifications importantes de l'alimentation des unités de distribution), ainsi que de transmettre annuellement, les débits d'exploitation (production et distribution).

Le 10/06/2026

Par

Véronique Robaux
Responsable de la cellule « EAUX »
Délégation Départementale de la Haute Savoie

Robaux

Annexes

Liste des sigles

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre d

Qu'est-ce qu'une unité de distribution logique (UDL) ?

L'Unité de Distribution Logique est une méthode permettant de mieux caractériser la qualité de l'eau distribuée à la population pour une UDI donnée. Bon nombre de paramètres physico-chimiques ne sont pas analysés sur les prélèvements réalisés en distribution. Il faut donc compléter les résultats d'analyses recueillis au niveau d'une UDI par des résultats d'analyses réalisées sur des installations en amont (production ou ressource le cas échéant).

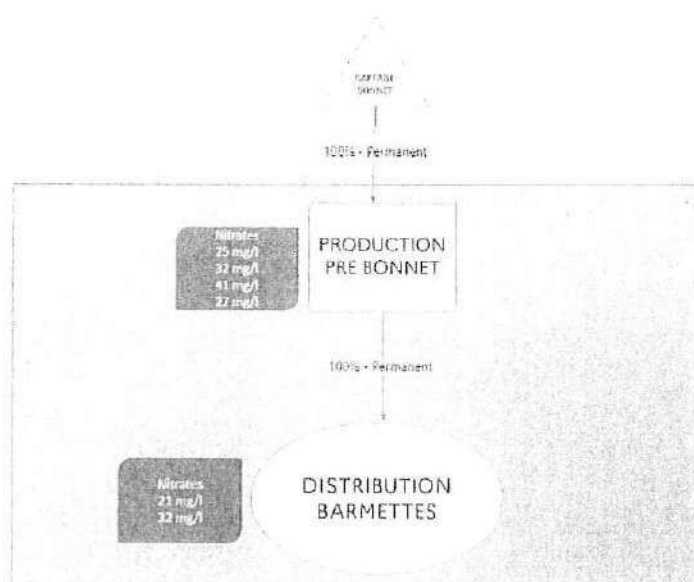
Pour déterminer les installations qui vont constituer l'UDL, il faut considérer l'organisation du contrôle sanitaire (paramètres mesurés sur chaque type d'installation) et la capacité des stations de traitement à éliminer chaque paramètre ou groupe de paramètre.

Exemple théorique simple :

Le réseau d'eau potable est constitué d'un captage d'eau brute BONNET, d'une station de traitement qui comporte un traitement de désinfection PRE BONNET et d'un réseau de distribution (commune de BARMETTES).

La modélisation de ce réseau pour l'exercice du contrôle sanitaire est la suivante :

- UDI BARMETTES (réseau de distribution)
- PRODUCTION PRE BONNET (niveau amont N+1 de l'UDI)
- CAP BONNET (niveau amont N+2 de l'UDI)



On considère que tous les paramètres analysés en production et en distribution suffisent à caractériser la qualité de l'eau distribuée. L'unité de distribution logique est donc constituée de l'UNITE DE DISTRIBUTION BARMETTES et de la PRODUCTION PRE BONNET ; tous les résultats d'analyses réalisés sur ces 2 installations sont représentatifs de la qualité de l'eau au robinet du consommateur.

Comment sont calculées les valeurs minimum, maximum et moyennes pour un paramètre ?

- **Valeurs minimum et maximum** : aucune pondération n'est appliquée.

Pour chaque paramètre, la valeur minimum et maximum des résultats d'analyse des prélèvements réalisés en distribution et production est affichée dans le présent rapport.

- **Valeur moyenne** : aucune pondération n'est appliquée.

Les résultats des analyses réalisées en distribution peuvent être éventuellement pondérés par leur représentativité dans le temps. Les résultats des analyses réalisées en production (et le cas échéant à la ressource) sont pondérés par la part de débit contribuant au mélange en distribution et par la prise en compte des changements éventuels de configuration du réseau (modification du réseau des installations, représentativité dans le temps ...).

- **Bactériologie** : c'est le pourcentage de conformité calculé sur la base des prélèvements de toutes les installations de l'UDI logique.

Pour chaque paramètre et pour chaque unité de distribution, l'ARS peut faire le choix, selon leur représentativité :

- **D'exclure du calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés en production (N+1).
- **D'inclure dans le calcul** les résultats des analyses des prélèvements réalisés à la ressource (N+...).

Exemple : calcul des statistiques pour le paramètre « nitrates »

Les résultats d'analyses de nitrates du contrôle sanitaire en distribution sont complétés d'analyses réalisés en production. On considère que les nitrates analysés en production caractérisent suffisamment la qualité de l'eau distribuée (les éventuels résultats disponibles à la ressource ne sont pas pris en compte) et que le réseau (lien et % de débit) n'a pas été modifié au cours de l'année.

Détails du calcul :**1 Moyenne Nitrates Production PRE BONNET**

$$(25+32+41+27) / 4 = 31,2 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvements} = 4 \quad 2$$

3 Moyenne Nitrates Distribution BAS SERVICE BARMETTES

$$(21 + 32) / 2 = 26,5 \text{ mg/L avec Nombre de prélèvement} = 2 \quad 4$$

$$\text{Calcul de la moyenne} = (1 \times 2) + (3 \times 4) / (2 \times 4)$$

$$((31,2 \times 4) + (26,5 \times 2)) / (4 + 2) = (124,8 + 53) / 6 = 29,6 \text{ mg/L}$$

On aura donc pour cette UDI

-> Valeur moyenne : 29,6 mg/L

-> Valeur maximum : 41 mg/L

-> Valeur minimum : 21 mg/L

Cette situation donnée à titre d'exemple théorique est simple. La situation de certains réseaux peut amener à des calculs plus complexes.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le



ID : 074-217402361-20260909-DEL2026_193-DE



ZONE DE DISTRIBUTION : LES THEUMONTS

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : D

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LES THEUMONTS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 40 personnes sur 1 commune (SAINT-GERVAIS-LES-BAINS). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE SAINT GERVAIS LES BAINS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE SAINT GERVAIS LES BAINS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 13
Conformité : **92 %**
Valeur maxi : 1 n/100 ml
Années prises en compte : 2024, 2025

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : **2 mg/L**
Valeur maxi : **2,1 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : 3
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : 2022

SOMME DE 20 PFAS

- Pas de données disponibles

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : **12,7 °f**
Valeur maxi : **12,8 °f**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 12/05/2026

UDI 074002142

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité réglementaire. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant.



ZONE DE DISTRIBUTION : BIONNASSAY-VOZA

Conclusion sanitaire

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CHALERE 1, CHALERE 2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 57 personnes sur 1 commune (SAINT-GERVAIS-LES-BAINS). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE SAINT GERVAIS LES BAINS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE SAINT GERVAIS LES BAINS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 13

Conformité : 92 %

Valeur maxi : 2 n/100 ml

Années prises en compte : 2024, 2025

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 1,85 mg/L

Valeur maxi : 1,9 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 271

Valeur maxi : 0 microgramme/L

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0 microgramme/L

Valeur maxi : 0 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 16 °f

Valeur maxi : 16,2 °f

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 12/05/2026

UDI 074007062

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité réglementaire. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant.



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT NICOLAS DE VEROCE

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente cependant un caractère agressif et peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque existe si votre réseau intérieur contient des canalisations en plomb.

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et traitement de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FONTANET, FORAGES DE MIAGE, SOURCE DE MIAGE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 148 personnes sur 1 commune (SAINT-GERVAIS-LES-BAINS). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE SAINT GERVAIS LES BAINS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE SAINT GERVAIS LES BAINS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 14
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

INDUSTRIELLES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 0,73 mg/L
Valeur maxi : 1,4 mg/L

PESTICIDES ET MÉTALLOIDES

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance.

Nombre de prélèvements : 2
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 272
Valeur maxi : 0 microgramme/L

SOMME DE 20 PFAS

A Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 0 microgramme/L
Valeur maxi : 0 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 7,79 °f
Valeur maxi : 11 °f

ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Eau agressive

Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 4
Valeur maxi : 4

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 12/05/2026

UDI 074002136

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité réglementaire. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant.



ZONE DE DISTRIBUTION : MONTIVON

Conclusions sanitaires

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente une qualité bactériologique dégradée suite à une contamination ponctuelle en 2024. Sa consommation est déconseillée aux personnes fragiles. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont nécessaires. Elle est de bonne qualité pour les autres paramètres analysés.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et traitement de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : MONTIVON. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 6 personnes sur 1 commune (SAINT-GERVAIS-LES-BAINS). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE SAINT GERVAIS LES BAINS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE SAINT GERVAIS LES BAINS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

C

Anomalies régulières

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 11

Conformité : 90 %

Valeur maxi : 6 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024, 2025

NUTRIMENT

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 1,4 mg/L

Valeur maxi : 1,4 mg/L

RESTES DE PRODUITS PHITOPHORES

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 3

Valeur maxi : 0 microgramme/L

Année prise en compte : 2024

SOMME DES 20 PFAS

-

Pas de données disponibles

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 16,5 °f

Valeur maxi : 16,5 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 12/05/2026

UDI 074002147

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité réglementaire. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant.



ZONE DE DISTRIBUTION : L'ORMEY

Conclusion sanitaire

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente cependant un caractère agressif et peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque existe si votre réseau intérieur contient des canalisations en plomb.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CHALERE 2, FORAGES DE MIAGE, L'ORMEY, SOURCE DE MIAGE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 420 personnes sur 1 commune (SAINT-GERVAIS-LES-BAINS). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE SAINT GERVAIS LES BAINS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE SAINT GERVAIS LES BAINS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 14

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 5

Valeur moyenne : 1,76 mg/L

Valeur maxi : 3 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance.

Nombre de prélèvements : 2

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 272

Valeur maxi : 0 microgramme/L

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 0 microgramme/L

Valeur maxi : 0 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 5

Valeur moyenne : 10,4 °f

Valeur maxi : 16,7 °f

POTENTIAL CALCO-CARBONIQUE

Eau agressive

Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 4

Valeur maxi : 4

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 12/05/2026

UDI 074002137

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité réglementaire. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant.



ZONE DE DISTRIBUTION : PRINCIPAL DE SAINT-GERVAIS

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : B

Origine et captage de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2669 personnes sur 1 commune (SAINT-GERVAIS-LES-BAINS). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE SAINT GERVAIS LES BAINS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE SAINT GERVAIS LES BAINS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 29

Conformité : 96 %

Valeur maxi : 1 n/100 ml

TRACÉS

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 5

Valeur moyenne : 2,74 mg/L

Valeur maxi : 4,1 mg/L

PESTICIDES ET MATIÈRES ÉLABORÉES

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance.

Nombre de prélèvements : 2

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 272

Valeur maxi : 0 microgramme/L

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 0 microgramme/L

Valeur maxi : 0 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 5

Valeur moyenne : 18,4 °f

Valeur maxi : 18,7 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 12/05/2026

UDI 074002138

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité réglementaire. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant.



ZONE DE DISTRIBUTION : LA GRAND-MONTAZ

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine du traitement de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LA GRAND-MONTAZ. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 personnes sur 1 commune (SAINT-GERVAIS-LES-BAINS). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE SAINT GERVAIS LES BAINS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE SAINT GERVAIS LES BAINS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 11

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2022, 2023, 2024, 2025

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 1 mg/L

Valeur maxi : 1 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES DES PESTICIDES

Pas de données disponibles

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance.

SOMME DE 20 PFAS

Pas de données disponibles

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 18,1 °f

Valeur maxi : 18,1 °f

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 12/05/2026

UDI 074002146

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité réglementaire. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant.



ZONE DE DISTRIBUTION : LE FAYET

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente cependant un caractère agressif et peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque existe si votre réseau intérieur contient des canalisations en plomb.	A A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : NANT-FERNEY. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1942 personnes sur 1 commune (SAINT-GERVAIS-LES-BAINS). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE SAINT GERVAIS LES BAINS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE SAINT GERVAIS LES BAINS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTERIOLOGIE	A	Très bonne qualité
---------------	---	--------------------

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 11
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES	A	Très bonne qualité
----------	---	--------------------

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/l.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 3,2 mg/L
Valeur maxi : 3,4 mg/L

PESTICIDES ET MÉTAMOLITES PERMANENTS	A	Très bonne qualité
--------------------------------------	---	--------------------

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 271
Valeur maxi : 0 microgramme/L

SOMME DE 20 PFAS	A	Bonne qualité
------------------	---	---------------

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 0 microgramme/L
Valeur maxi : 0 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau peu calcaire
--------	------------------

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 11,1 °f
Valeur maxi : 11,3 °f

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Eau agressive
----------------------------	---------------

Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 4
Valeur maxi : 4

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 12/05/2026

UDI 074002140

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité réglementaire. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant.



ZONE DE DISTRIBUTION : LE BETTEX-LE MIAGE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente cependant un caractère agressif et peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque existe si votre réseau intérieur contient des canalisations en plomb.	A Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGES DE MIAGE, SOURCE DE MIAGE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 369 personnes sur 1 commune (SAINT-GERVAIS-LES-BAINS). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE SAINT GERVAIS LES BAINS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE SAINT GERVAIS LES BAINS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 92 % Valeur maxi : 1 n/100 ml	
MINÉRAUX	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 1,33 mg/L Valeur maxi : 1,4 mg/L	
PESTICIDES, NITRATES, NITRITES	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 271 Valeur maxi : 0 microgramme/L	
SOMME DES PFAS	A	Bonne qualité
Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L	

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 12/05/2026

UDI 074002141

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau douce
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 7,39 °f Valeur maxi : 8,2 °f
ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Eau agressive
Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 4 Valeur maxi : 4

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité réglementaire. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant.



ZONE DE DISTRIBUTION : MACHEREY

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente cependant un caractère agressif et peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque existe si votre réseau intérieur contient des canalisations en plomb.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et captage de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : MACHEREY. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 28 personnes sur 1 commune (SAINT-GERVAIS-LES-BAINS). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE SAINT GERVAIS LES BAINS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE SAINT GERVAIS LES BAINS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12

Conformité : 91 %

Valeur maxi : 1 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024, 2025

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 1,9 mg/L

Valeur maxi : 2 mg/L

PESTICIDES ET MÉTALLOÏDES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 271

Valeur maxi : 0 microgramme/L

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0 microgramme/L

Valeur maxi : 0 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 1,84 °f

Valeur maxi : 2 °f

ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Eau agressive

Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 4

Valeur maxi : 4

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 12/05/2026

UDI 074002144

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité réglementaire. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant.

Saint-Gervais-les-Bains

assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2025

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le :

ID : 074-217402361-20260909-DEL2026_193-DE



Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Volumes facturés.....	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	8
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	9
2.1.	Modalités de tarification	9
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	10
2.3.	Recettes.....	11
3.	Indicateurs de performance	12
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	12
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	14
3.4.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	14
3.5.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	15
3.6.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	15
3.7.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	16
3.8.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	16
3.9.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	17
3.10.	Taux de réclamations (P258.1)	18
4.	Financement des investissements.....	19
4.1.	Montants financiers.....	19
4.2.	Etat de la dette du service	19
4.3.	Amortissements	19
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	19
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	19
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	20
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	20
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	20
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	21

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☒ communal
☐ intercommunal

- Nom de la collectivité : Saint-Gervais-les-Bains
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

Oui Non

Collecte ☒ ☐

Transport ☒ ☐

Dépollution ☐ ☒

Contrôle de raccordement ☒ ☐

Elimination des boues produites ☐ ☒

Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement ☐ ☒

Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses ☐ ☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Saint-Gervais-les-Bains
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation* : 14/02/2025 ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 13/03/2021 ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D2025)



Est considérée comme « habitant desservi » toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où se trouve, à proximité, une antenne du réseau public d'eau potable à laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable s'élève à **19 163 habitants au 31 décembre 2025**.

Cette évolution importante par rapport à l'année 2024 s'explique par une **modification du mode de calcul de la population desservie**.

En 2024, le nombre d'habitants pris en compte correspondait à la **population DGF**, soit **11 712 habitants au 31 décembre 2024**.

À compter de 2025, le calcul prend en compte la population municipale ainsi qu'une estimation de la population présente dans les résidences secondaires, sur la base du ratio de **2,14 habitants par résidence secondaire**, issu des données de l'INSEE.

Le calcul retenu pour 2025 est le suivant :

- **Population DGF 2026** : 12 090 habitants ;
- **Population municipale** : 5 886 habitants ;
- **Nombre de résidences secondaires estimé** : $12\,090 - 5\,886 = 6\,204$ résidences secondaires ;
- **Estimation de la population des résidences secondaires** : $6\,204 \times 2,14 = 13\,277$ habitants ;
- **Population totale estimée** : $5\,886 + 13\,277 = 19\,163$ habitants.

Ainsi, les **19 163 habitants desservis au 31 décembre 2025** ne correspondent pas à une augmentation réelle de la population du territoire, mais résultent de l'évolution de la méthode de calcul, qui permet désormais de mieux prendre en compte la population saisonnière liée aux résidences secondaires.

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **4 046** abonnés au 31/12/2025 (3 960 au 31/12/2024).

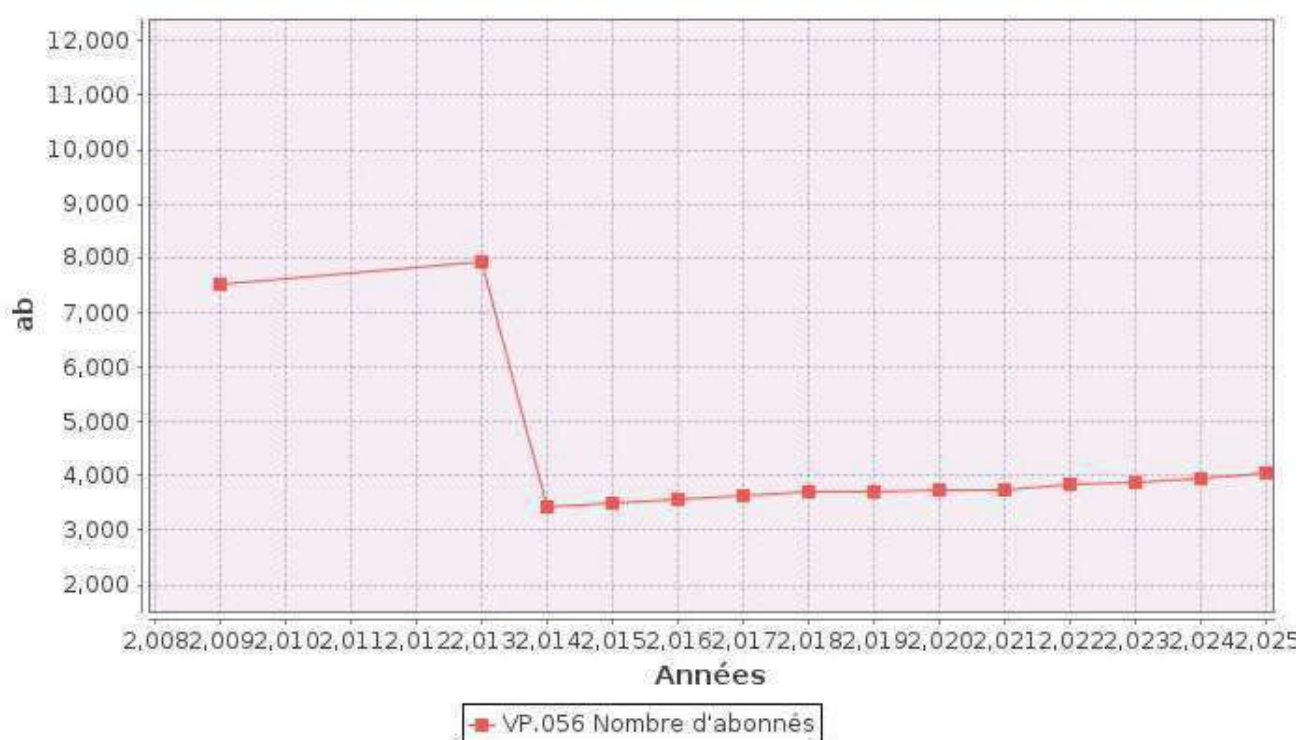
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2024	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2025	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2025	Nombre total d'abonnés au 31/12/2025	Variation en %
Saint-Gervais-les-Bains					
Total	3 960	4044	2	4 046	2,17%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 4 046.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 34,87 abonnés/km) au 31/12/2025. (34,13 abonnés/km au 31/12/2024).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 4,74 habitants/abonné au 31/12/2025. (2,96 habitants/abonné au 31/12/2024).



1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2025 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	500 598	488 373	-2,4%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. *Détail des imports et exports d'effluents*



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2024 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2025 en m³	Variation en %
Total des volumes exportés	Néant	Néant	Néant
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2024 en m³	Volumes importés durant l'exercice 2025 en m³	Variation en %
Total des volumes importés	Néant	Néant	Néant

1.7. *Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)*



Le nombre d’arrêtés autorisant le déversement d’eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l’article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2025 (0 au 31/12/2024).

1.8. Linéaire de réseauxde collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 12,2 km de réseau unitaire hors branchements,
- 103,82 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 116,02 km (116,02 km au 31/12/2024).

10 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Voir annexes 1		

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	0	0
Participation aux frais de branchement	0	0

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	50 €	54 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,62 €/m ³	1,62 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Performance des réseaux d'assainissement (Agence de l'Eau)	0.01 €/m ³	0.0441 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 19/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 10/12/2025 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

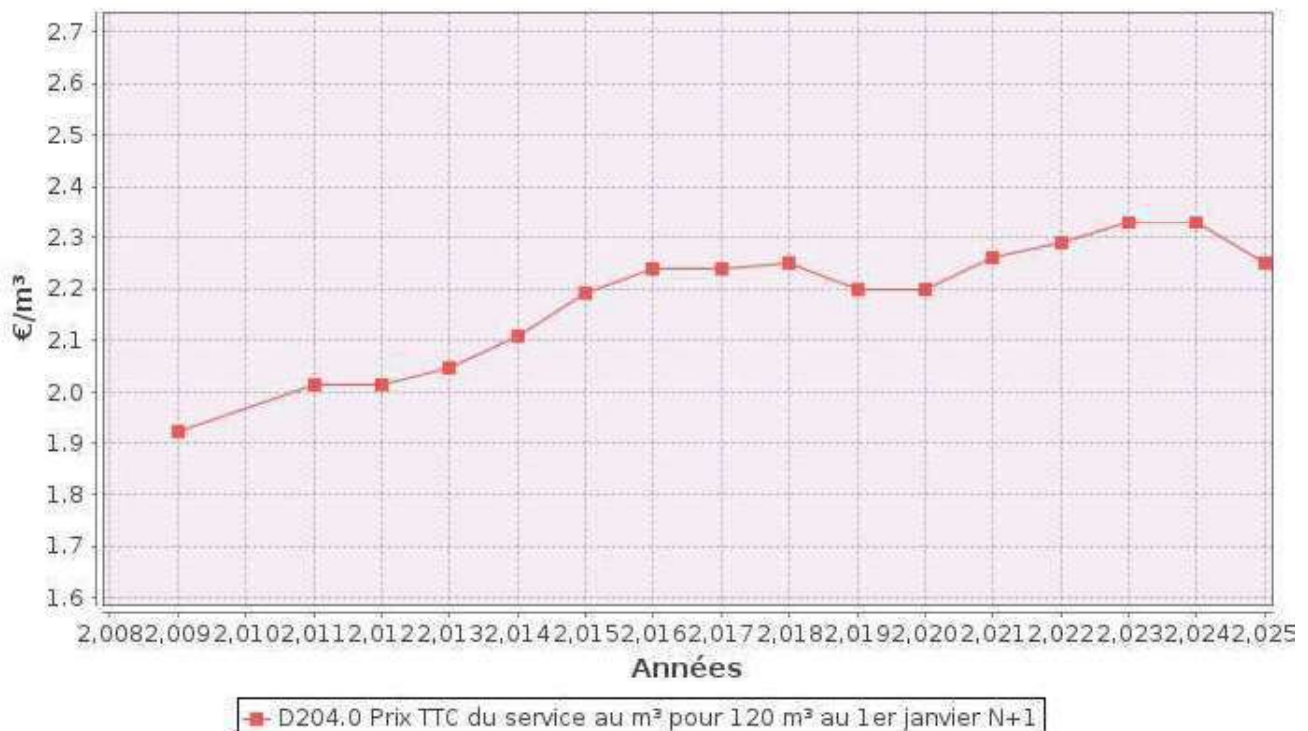
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	50,00	54,00	%
Part proportionnelle	188,40	194,40	3,2%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	235,40	248,40	3,8%
Taxes et redevances			
Redevance de performance des réseaux d'assainissement (Agence de l'Eau)	1,20	5,29	-93,8%
TVA	25,46	24,56	-3,5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	26,66	29,85	-42,3%
Total	262,06	278,25	-3,5%
Prix TTC au m³	2.18	2,31	-3,4%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☒ annuelle
☐ semestrielle
☐ trimestrielle
☐ quadrimestrielle



2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	1 278 826	1 290 263	0,90
<i>dont abonnements</i>	427 683	446 609	4,43
Total recettes de facturation	1 278 826	1 290 263	0,90
Recettes de raccordement	0	0	0
Prime de l'Agence de l'Eau	0	0	0
Contribution au titre des eaux pluviales	0	0	0
Recettes liées aux travaux	0	0	0
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	0
Autres recettes (préciser) Côtrole d'assainissement collectif	1 480	4 560	208,11
PFAC	47 399	81 402	66,54
Total autres recettes	48 879	85 962	71,74
Total des recettes	1 327 705	1 376 225	3,65

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2025 : 1 376 225 € (1 190 912,1 au 31/12/2024).

3. Indicateurs de performance

3.1. **Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif** **(P201.1)**



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 4 046 abonnés potentiels (100% pour 2024).

3.2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux** **(P202.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

nombre de points	Valeur	potentiels
------------------	--------	------------

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		85%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	85%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	65%	11
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	112

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 112 pour l'exercice 2025 (102 pour 2024).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
STEU de Passy	1 086,58	100	100

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2024).

3.4. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2025, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2025, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2024).

3.5. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2025 : 2

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le nombre de points noirs est de 1,7 par 100 km de réseau (1,7 en 2024).

3.6. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2024	2025
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0,24	0,21

Au cours des 5 dernières exercices, 1,2 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,21% (0,24% en 2024).

3.7. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2024	Exercice 2025
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 20 (20 en 2024).

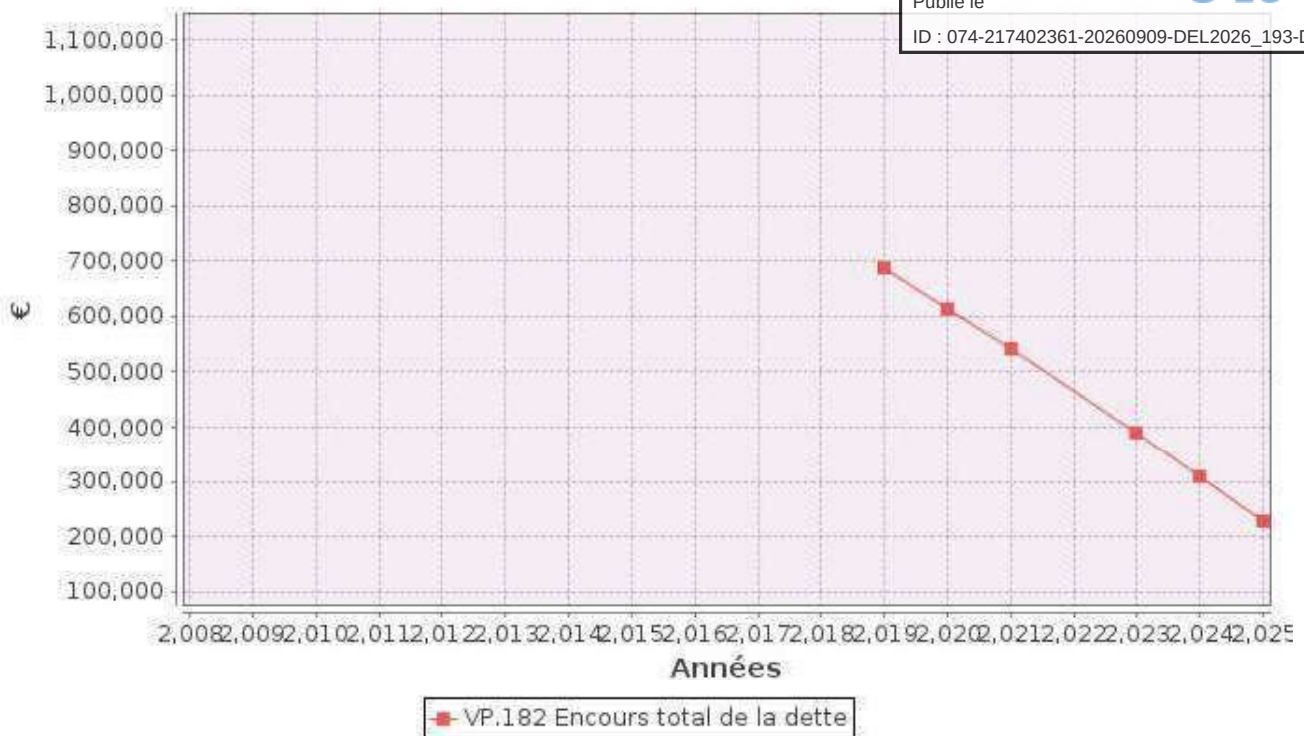
3.8. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette en €	309 132,29	225 955,94
Epargne brute annuelle en €	566 684,99	490 335,29
Durée d'extinction de la dette en années	0,5	0,5



3.9. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2025 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2024 tel que connu au 31/12/2025	16 207,15	11 021,45
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2024	1 310 003,35	1 376 225,51
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2024	1,24	0,8

3.10. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

☐ Oui ☒ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2025, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0 en 2024).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	76 159	129 541,50
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [2025] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		309 132,29	225 955,94
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	76 631,78	83 176,35
	en intérêts	16 490,04	12 302,00

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2025, la dotation aux amortissements a été de 289 474,26 € (289 094,77 € en 2024).

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Investissement 2026	2 383 060

4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation
Schéma directeur d'assainissement voir annexes	2 383 060

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2025, le service a reçu 29 demandes d'abandon de créance et en a accordé 29 12 324,13 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0252 €/m³ pour l'année 2025 (0,0047 €/m³ en 2024).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	0

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2024	Valeur 2025
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	11 712	19 163
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,33	2,25
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	102	112
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0047	0,0252

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS			
INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES : Contrôles de branchements EU / EP			
Projets 1 à 4 - 2021 à 2026 - Court terme			
Avenue de Chamonix, Chemin du Baréchal, Le Plan de la Croix, Le Belfort (Châtelay)			
TRAVAUX:			
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Tranché (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous chaussée	0		0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Tranché (ml)	0		0,00 €
Sous total Hors chaussée	0		0,00 €
Réseau sous chemin	215,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Tranché (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous chemin	0		0,00 €
Réseau sous Route Départementale	200,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Tranché (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous RD	0		0,00 €
Encorballement	1400,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Tranché (ml)	0		0,00 €
Sous total Encorballement	0		0,00 €
Poste de refoulement à créer	0		0,00 €
Déversoir d'orage à créer	0		0,00 €
STEP à créer à créer	0		0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/ha		
Nombre de logements 2021	0		
Nombre de logements à raccorder au réseau à créer	0		0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2041	0		
Investigations complémentaires	0 ou ml ou j		
Contrôle de branchement "classique" (unité)	52		8 840,00 €
Contrôle de branchement "collectif" (unité)	7		1 750,00 €
Test aux colorants (sur densité publique) (jour)	0,5		435,00 €
Test à la fumée (jour)	0,125		107,50 €
RTV - Curage (ml)	0		0,00 €
Sous total Investigations	0		11 213 €
Total H.T.			11 212,50 €
Taxes (5%)			0,00 €
Total Travaux HT			11 212,50 €
Divers (10% pour réseaux, 15% pour PR et STEP)			0,00 €
Montant Global H.T.			11 213 €
dont suppression ECP:			0,00 €
SUBVENTIONS:			
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)			
Réduction des eaux d'assainissement (%)	0		0,00 €
Sous total AE	0		0,00 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL			
Collecte (%)	0		0,00 €
Tranché (%)	0		0,00 €
Stabilon (%)	0		0,00 €
Sous total CD	0		0,00 €
AUTRE			
Stabilon (%)	0		0,00 €
Sous total Autre	0		0,00 €
Total H.T.			0,00 €
PLAN DE FINANCEMENT			
Données	Redevance Actuelle	Proposition de redevances	
Somme à financer	11 212,50 €	11 212,50 €	
Emprunt à 2 % sur 20 ans	11 212,50 €	11 212,50 €	
Annuité	600,67 €	600,67 €	
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe			
en redevance (98 €/m³)	40 €/an - 40 €/an	0,00 €	0,00 €
total	1,56 €/m³ - 1,56 €/m³	0,00 €	0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe			
en redevance (96 €/m³)	40 €/an - 40 €/an	0,00 €	0,00 €
total	1,56 €/m³ - 1,56 €/m³	0,00 €	0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	500 €/ha - 0 €/ha	0,00 €	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 4 000 (-2 500) €/ha	0,00 €	0,00 €
Frais de fonctionnement Poste de refoulement sur 20 ans	1000 €/an	0,00 €	0,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans	30 €/an/EP	0,00 €	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget (€ H.T/an)	600,67 €	600,67 €	

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le



ID : 074-217402361-20260909-DEL2026_193-DE

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS			
INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES : Contrôles de branchements EU / EP			
Projet S A 10 - 2027 à 2031 - Moyen terme			
Les Communes de Blonay, Descote de St Nicolas de Virece, St-Gervais Centre, Route de la Corniche			
TRAVAUX:			
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml		0,00 €
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous chaussée			
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml		0,00 €
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Hors chaussée			
Réseau sous chemin	215,00 €/ml		0,00 €
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous chemin			
Réseau sous Route Départementale	200,00 €/ml		0,00 €
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous RD			
Encoûtement	1400,00 €/ml		0,00 €
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Encoûtement			
Poste de relevement à créer	0		0,00 €
Éclairage à créer	0		0,00 €
STEP à créer à créer	0		0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/u		0,00 €
Nbre de logements 2021	0		0,00 €
Nbre de logements à raccorder au réseau à créer	0		0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2041	0 ou ml ou j		0,00 €
Investigations complémentaires	10		3 000,00 €
Contrôle de branchement "classique" (unité)	14		3 500,00 €
Contrôle de branchement "collectif" (unité)	0		0,00 €
Total aux colorants (sur domaine public) (jour)	0,875		1 312,50 €
Totaux à la fin de l'année	3026		16 543,00 €
HTV + Curage (ml)			24 516 €
Sous total investigations			24 515,50 €
Total HT			0,00 €
Impôts (5%)			12 257,75 €
Total Travaux HT			0,00 €
Divers (10% pour réseau, 15% pour PR et STEP)			24 516 €
Montant Global HT			0,00 €
dont suppression ECP:			
SUBVENTIONS:			
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)	0		0,00 €
Retention des eaux claires parasites (%)	0		0,00 €
Sous total AE			0,00 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	0		0,00 €
Collecte (%)	0		0,00 €
Transit (%)	0		0,00 €
Station (%)	0		0,00 €
Sous total CD			0,00 €
AUTRES	0		0,00 €
Station (%)	0		0,00 €
Sous total Autre			0,00 €
Total HT			0,00 €
PLAN DE FINANCEMENT		Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Somme à investir		24 515,50 €	24 515,50 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans		24 515,50 €	24 515,50 €
Annuité		1 400,24 €	1 400,24 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)	10 €/an - 40 €/an	0,00 €	0,00 €
en terme fixe	1,50 €/m3 - 1,60 €/m3	0,00 €	0,00 €
ou redevance (90 m3/jour)		0,00 €	0,00 €
Total		0,00 €	0,00 €
Apport 10 aux habitations futures sur 20 ans	40 €/an - 40 €/an	0,00 €	0,00 €
en terme fixe	1,50 €/m3 - 1,60 €/m3	0,00 €	0,00 €
ou redevance (90 m3/jour)		0,00 €	0,00 €
Total		0,00 €	0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)	500 €/an - 0 €/an	0,00 €	0,00 €
Coût branch. hab. exist.	500 (-2 500) - 1 000 (-2 500) €/an	0,00 €	0,00 €
Participation habitations futures		0,00 €	0,00 €
Frais de fonctionnement Poste de relevement sur 20 ans	1000 €/an	0,00 €	0,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans	30 €/an/UEH	0,00 €	0,00 €
Batelle à financer par an, par le budget (€ HT/an)		1 400,24 €	1 400,24 €

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS			
TRAVAUX DE REHABILITATION : Regards et D.O.			
Projets 11 et 12 - 2021 à 2026 - Court terme			
Ensemble de la commune - Etanchéification des regards et reprises des D.O.			
TRAVAUX:			
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous chaussée	0		0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Hors chaussée	0		0,00 €
Réseau sous chemin	215,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous chemin	0		0,00 €
Réseau sous Route Départementale	280,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous RD	0		0,00 €
Encorbaillement	1400,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Encorbaillement	0		0,00 €
Regard à élargir (petite maçonnerie)	20		10 000,00 €
Déversoir d'orage à reprendre	8		16 000,00 €
STEP à créer à créer	0		0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/u		
Nbre de logements 2021	0		
Nbre de logements à raccorder au réseau à créer	0		0,00 €
Nouveaux logements (H.L. 2041)	0		
Investigations complémentaires	u ou ml ou j		
Contrôle de branchement "classique" (unité)	0		0,00 €
Contrôle de branchement "collectif" (unité)	0		0,00 €
Test aux colorants (sur domaine public) (jour)	0		0,00 €
Tests à la fumée (jour)	0		0,00 €
ITV + Curage (ml)	0		0,00 €
Sous total investigations	0		0,00 €
Total H.T			38 000,00 €
Imprévus (5%)			1 900,00 €
Total Travaux HT			39 900,00 €
Divers (10% pour réseaux ; 15% pour PR et STEP)			1 090,00 €
Montant Global HT			41 000,00 €
dont suppression ECP:			11 500,00 €
SUBVENTIONS:			
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)			
Réduction des eaux d'usages parasites (%)	0		0,00 €
Sous total AE	0		0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL			
Collecte (%)	0		0,00 €
Transit (%)	0		0,00 €
Station (%)	0		0,00 €
Sous total CD	0		0,00 €
AUTRE			
Station (%)	0		0,00 €
Sous total Autre	0		0,00 €
Total H.T			0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT		Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Somme à Investir		43 890,00 €	43 090,00 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans		43 890,00 €	43 890,00 €
Annuité		2 664,39 €	2 664,39 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	0,00 €	0,00 €
en redevance (SB m ³ /jour)	1,36 €/m ³ - 1,60 €/m ³	0,00 €	0,00 €
Total		0,00 €	0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	0,00 €	0,00 €
en redevance (SB m ³ /jour)	1,36 €/m ³ - 1,60 €/m ³	0,00 €	0,00 €
Total		0,00 €	0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	500 €/u - 0 €/u	0,00 €	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 4 000 (-2 500) €/u	0,00 €	0,00 €
Frais de fonctionnement Poste de refoulement sur 20 ans	1000 €/an	0,00 €	0,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans	30 €/an/VEH	0,00 €	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget (€ H.T/an)		2 664,39 €	2 664,39 €

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

TRAVAUX DE REHABILITATION : Chemisage
Projets 13 et 14 - 2027 à 2031 - Moyen terme
Blonay et Descent de St Nicolas du Vercos

TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml	0,00 €
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée	0	0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml	0,00 €
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Hors chaussée	0	0,00 €
Réseau sous chemin	215,00 €/ml	0,00 €
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chemin	0	0,00 €
Réseau sous Route Départementale	280,00 €/ml	0,00 €
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous RD	0	0,00 €
Chemisage	50,00 + 275,00 €/ml	57 900,00 €
Enrobisage / faissage (ml)	1158	310 450,00 €
Chemisage (ml)	1158	376 350,00 €
Sous total Chemisage	2316	0,00 €
Pose de revêtement à créer	0	0,00 €
Déversoir d'orage à créer	0	0,00 €
STEP à créer à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/u	
Nbre de logements 2021	0	0,00 €
Nbre de logements à raccorder au réseau à créer	0	
Nouveaux logements d'ici 2041	0	
Interventions complémentaires	0 ou ml ou j	0,00 €
Contrôle de branchement "classique" (unité)	0	0,00 €
Contrôle de branchement "collectif" (unité)	0	0,00 €
Test aux colorants (sur domaine public) (jour)	0	0,00 €
Test à la fumée (jour)	0	0,00 €
ITV + Curage (ml)	0	0 €
Sous total interventions		376 350,00 €
Total H.T		12 017,50 €
Emprunt (5%)		395 167,50 €
Total Travaux HT		39 516,75 €
Divers (10% pour réseaux : 15% pour PR et STEP)		43 168,42 €
Montant Global H.T		43 168,42 €
dont suppression ECP:		

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)	0	0,00 €
Réduction des sautes claires parasites (%)	0	0,00 €
Sous total AG	0	0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	0	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Transit (%)	0	0,00 €
Station (%)	0	0,00 €
Sous total CD	0	0,00 €
AUTRE	0	0,00 €
Station (%)	0	0,00 €
Sous total Autre	0	0,00 €
Total H.T		0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT		Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Somme à investir		434 684,25 €	434 684,25 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans		434 684,25 €	434 684,25 €
Annulé		26 388,02 €	26 388,02 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		0,00 €	0,00 €
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	0,00 €	0,00 €
en redevance (96 m ³ /moyen)	1,58 €/m ³ - 1,60 €/m ³	0,00 €	0,00 €
total		0,00 €	0,00 €
Apport (à aux habitations futures sur 20 ans)		0,00 €	0,00 €
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	0,00 €	0,00 €
en redevance (96 m ³ /moyen)	1,58 €/m ³ - 1,60 €/m ³	0,00 €	0,00 €
total		0,00 €	0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		0,00 €	0,00 €
Coût branch, heb. exist	500 €/u - 0 €/u	0,00 €	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 4 000 (-2 500) €/u	0,00 €	0,00 €
Frais de fonctionnement Poste de relèvement sur 20 ans		1000 €/an	0,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans		10 €/an/UEH	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget (€ H.T/an)		26 388,02 €	26 388,02 €

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

TRAVAUX : Mise en séparatif		
Projet 15 - 2027 à 2031 - Moyen terme		
La Forêt		
TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml	
Collecte (ml)	105	26 250,00 €
Tranché (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée	105	26 250,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	35	7 000,00 €
Tranché (ml)	0	0,00 €
Sous total Hors chaussée	35	7 000,00 €
Réseau sous chemin	215,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Tranché (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chemin	0	0,00 €
Réseau sous Route Départementale	230,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Tranché (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous RD	0	0,00 €
Entretien/Entretien	1400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Tranché (ml)	0	0,00 €
Sous total Entretien	0	0,00 €
Partie de rattachement à créer	0	0,00 €
Diversité d'usage à créer	0	0,00 €
STEP à créer à créer	0	0,00 €
Coût franchissement par logement	2500,00 €/u	
Nbre de logements 2021	12	
Nbre de logements à raccorder au réseau à créer	12	30 000,00 €
Nouveaux logements UCI 2021	6	
Plus-values	50 à 100 €/ m	
Partiel sur prolongeur	0	0,00 €
Recher	0	0,00 €
Bruit/bruit	0	0,00 €
Déroulement/Loge	0	0,00 €
Sous-total plus-values		0,00 €
Total H.T		53 250,00 €
Impôts (10%)		5 325,00 €
Total Travaux HT		58 575,00 €
Divers (10% pour réseaux, 15% pour PR et STEP)		8 957,50 €
Montant Global H.T		75 533 €
dont suppression ECP:		76 532,50 €
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)		
Réduction des aides d'assainissement (%)	30	22 350,75 €
Sous total AE	0	0,00 €
		22 350,75 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL		
Collecte (%)	0	0,00 €
Tranché (%)	0	0,00 €
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total CD		0,00 €
AUTRE		
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total Autre		0,00 €
Total H.T		22 350,75 €
PLAN DE FINANCEMENT		
Montant à financer	Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Emprunt à 2 % sur 20 ans	53 572,75 €	53 572,75 €
Annuité	53 572,75 €	53 572,75 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)	3 252,20 €	3 252,20 €
en terme fixe		
en redevance (56 €/m³)	10 €/m³ - 40 €/m³	0,00 €
total	1,56 €/m³ - 1,60 €/m³	0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe		
en redevance (56 €/m³)	40 €/m³ - 40 €/m³	4 800,00 €
total	1,56 €/m³ - 1,60 €/m³	17 971,20 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
Coût branch. hab. exist.	0 €/u - 0 €/u	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 300) - 4 000 (-2 500) €/u	15 000,00 €
Frais de fonctionnement Poste de refoulement sur 20 ans	1000 €/an	9,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans	30 €/an/CH	0,00 €
Saldo à financer par ch, par le budget (E.H.Tan)	2 863,84 €	1 790,00 €

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

TRAVAUX : Mise en séparatif			
Projet 16 - 2021 à 2031 - Moyen terme			
Les Prix			
TRAVAUX:			
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml		
Collecte (ml)	55		13 750,00 €
Tranché (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous chaussée	55		13 750,00 €
Réseau Hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml		
Collecte (ml)	80		16 000,00 €
Tranché (ml)	0		0,00 €
Sous total Hors chaussée	80		16 000,00 €
Réseau sous chemin	215,00 €/ml		
Collecte (ml)	50		10 750,00 €
Tranché (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous chemin	50		10 750,00 €
Réseau sous Route Départementale	200,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Tranché (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous RD	0		0,00 €
Encadrement	1400,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Tranché (ml)	0		0,00 €
Sous total Encadrement	0		0,00 €
Poste de relèvement à créer	0		0,00 €
Diverses travaux à créer	0		0,00 €
STEP à créer à créer	0		0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/u		
Nbre de logements 2021	7		17 500,00 €
Nbre de logements à raccorder au réseau à créer	7		
Nouveaux logements d'ici 2041	6		
Plus-values	30 à 100 €/ml		
Perturbations/interférences	0		0,00 €
Rocher	0		0,00 €
Erosion	0		0,00 €
Débroussaillage	0		0,00 €
Sous total plus-values			0,00 €
Total HT			58 000,00 €
Imprévus (10%)			5 800,00 €
Total Travaux HT			63 800,00 €
Divers (10% pour réseaux, 15% pour PRT et STEP)			9 570,00 €
Montant Global HT			73 370,00 €
dont suppression ECP:			70 100,00 €
SUBVENTIONS:			
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)			
Réduction des taxes locales partielles (%)	30		21 054,00 €
	0		0,00 €
Sous total A.E.			21 054,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL			
Collecte (%)	11		0,00 €
Tranché (%)	43		0,00 €
Station d'assainissement FPR (%)	0		0,00 €
Sous total CD			0,00 €
AUTRE			
Station d'assainissement FPR (%)	0		0,00 €
Sous total Autre			0,00 €
Total H.T.			21 054,00 €

PLAN DE FINANCEMENT		Rédevance Actuelle	Proposition de rédevances
Somme à investir		49 126,00 €	49 126,00 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans		49 126,00 €	49 126,00 €
Annulé		2 982,25 €	2 982,25 €
Rédevance d'assainissement (habitations existantes - par m ³)		0,00 €	0,00 €
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	0,00 €	0,00 €
en rédevance (98 m ³ /oyer)	1,56 €/m ³ - 1,60 €/m ³	0,00 €	0,00 €
total		0,00 €	0,00 €
Apport ill aux habitations futures sur 20 ans		3 880,00 €	3 880,00 €
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	17 971,20 €	5 412,00 €
en rédevance (98 m ³ /oyer)	1,56 €/m ³ - 1,60 €/m ³	22 771,20 €	17 112,00 €
total			
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		0,00 €	0,00 €
Coût branch. hab. exist.	0 €/u - 0 €/u	-15 000,00 €	-15 000,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 1 000 (-2 500) €/u		
Frais de fonctionnement Poste de relèvement sur 20 ans	1000 €/an	0,00 €	0,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans	10 €/annEII	0,00 €	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget (€ H.T/an)		2 503,03 €	1 410,00 €

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

TRAVAUX : Réhabilitation		
Projet 17 - 2027 à 2031 - Moyen terme		
Rue du Chêne		
TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml	
Collecte (ml)	85	21 250,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée	85	21 250,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Hors chaussée	0	0,00 €
Réseau sous chemin	215,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chemin	0	0,00 €
Réseau sous Route Départementale	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous RD	0	0,00 €
Encorbellement	1400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement	0	0,00 €
Poste de refoulement à créer	1	25 000,00 €
Déversoir d'orage à créer	0	0,00 €
STEP à créer à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/u	
Nbre de logements 2021	9	
Nbre de logements à raccorder au réseau à créer	9	22 500,00 €
Nouveaux logements d'ici 2041	1	
Plus-values	50 à 100 €/ml	
Pentes sur profondeur	0	0,00 €
Rocher	0	0,00 €
Elévation	0	0,00 €
Débroussaillage	0	0,00 €
Sous-total plus-values	0	0,00 €
Total HT		68 750,00 €
Imprévus (5%)		3 437,50 €
Total Travaux HT		72 187,50 €
Divers (10% pour réseaux - 15% pour PR et STEP)		9 531,25 €
Montant Global HT		80 718,75 €
dont suppression ECP:		0,00 €
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)		
Réduction des eaux chères permis (%)	30	24 215,63 €
	0	0,00 €
Sous total AE		24 215,63 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL		
Collecte (%)	0	0,00 €
Transit (%)	0	0,00 €
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total CD		0,00 €
AUTRE		
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total Autre		0,00 €
Total HT		24 215,63 €
PLAN DE FINANCEMENT		
Somme à Investir		68 503,13 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans		68 503,13 €
Annuité		3 130,08 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	0,00 €
en redevance (96 m ³ /jour)	1,55 €/m ³ - 1,80 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €
Apport (16 aux habitations futures sur 20 ans)		
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	800,00 €
en redevance (96 m ³ /jour)	1,55 €/m ³ - 1,80 €/m ³	2 995,20 €
total		3 795,20 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
Coût branch. hab. exist.	0 €/u - 0 €/u	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 4 000 (-2 500) €/u	-2 500,00 €
Frais de fonctionnement Poste de refoulement sur 20 ans	1000 €/an	20 000,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans	30 €/an/ET	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget (€ HT/an)		4 305,33 €

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

TRAVAUX : Mises en séparatif		
Projet 18 - 2027 à 2031 - Moyen terme		
Rouleau du Barchol		
TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée	0	0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	05	17 000,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Hors chaussée	05	17 000,00 €
Réseau sous chemin	215,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chemin	0	0,00 €
Réseau sous Route Départementale	280,00 €/ml	
Collecte (ml)	195	54 000,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous RD	195	54 000,00 €
Encoffrement	1400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encoffrement	0	0,00 €
Poste de traitement à créer	0	0,00 €
Diversité d'usage à créer	0	0,00 €
STEP à créer à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/lu	
Nombre de logements 2021	0	
Nombre de logements à raccorder au réseau à créer	0	20 000,00 €
Nouveaux logements d'ici 2041	3	
Plus-values	50 à 100 €/ml	
Participation foncière	05	4 250,00 €
Rocher	0	0,00 €
Éclairage	0	0,00 €
Débranchement	05	4 250,00 €
Sous-total plus-values		8 500,00 €
Total H.T		100 100,00 €
Imprévus (10%)		10 010,00 €
Total Travaux HT		110 110,00 €
Onus (10% pour réseaux, 15% pour PR et STEP)		11 011,00 €
Montant Global H.T		121 121 €
dont suppression ECP:		
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)	10	36 336,30 €
Réduction des taxes locales parasites (%)	0	0,00 €
Sous total AE		36 336,30 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	11	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Transit (%)	0	0,00 €
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total CD		0,00 €
AUTRE	0	0,00 €
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total Autres		0,00 €
Total H.T		36 336,30 €
PLAN DE FINANCEMENT		
		Redevance Actuelle
		Proposition de redevances
Somme à Investir		84 784,70 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans		84 784,70 €
Annuité		5 148,05 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		0,00 €
en terme fixe	10 €/an - 10 €/an	0,00 €
en redevance (98 m/ha)	1,56 €/m ³ - 1,10 €/m ³	0,00 €
Total		0,00 €
Apport des habitations futures sur 20 ans		2 100,00 €
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	0 085,60 €
en redevance (98 m/ha)	1,56 €/m ³ - 1,60 €/m ³	11 016,00 €
Total		11 101,60 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		0,00 €
Coût branch. hab. exist.	0 €/an - 0 €/an	-7 500,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 1 000 (-2 500) €/an	0,00 €
Frais de fonctionnement Poste de traitement sur 20 ans	1000 €/an	0,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans	30 €/an/lu	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget (€ H.T/an)		4 952,08 €

COMMUNE DE SAINT-DERVAIS-LES-BAINS

TRAVAUX : Extension		
Projet 20 - 2031 à 2041 - Long terme		
Route des Pontiloux		
TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml	
Collecte (ml)	260	65 000,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée	260	65 000,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Hors chaussée	0	0,00 €
Réseau sous chemin	215,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chemin	0	0,00 €
Réseau sous Route Départementale	280,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous RD	0	0,00 €
Encorbement	1400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbement	0	0,00 €
Poste de relèvement à créer	0	0,00 €
Déversoir d'orage à créer	0	0,00 €
STEP à créer à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/u	
Nbre de logements 2021	5	
Nbre de logements à raccorder au réseau à créer	5	12 500,00 €
Nouveaux logements d'ici 2041	2	
Plus-values	50 à 100 €/ml	
Pente/surpente	60	3 000,00 €
Recher	0	0,00 €
Erolosse	0	0,00 €
Débroussaillage	0	0,00 €
Sous-total plus-values		3 000,00 €
Total H.T		80 500,00 €
Imprévus (5%)		4 025,00 €
Total Travaux HT		84 525,00 €
Charges (10% pour réseaux ; 15% pour PR et STEP)		8 452,50 €
Montant Global HT		92 977,50 €
dont suppression EOP:		0,00 €
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sans réserves, montants plafonnés)		
Réduction des taxes ci-dessus parcellaires (%)	30	0,00 €
	0	0,00 €
Sous total AE		0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL		
Collecte (%)	0	0,00 €
Transit (%)	0	0,00 €
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total CD		0,00 €
AUTRE		
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total Autre		0,00 €
Total H.T		0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT		Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Somme à investir		82 977,50 €	92 977,50 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans		92 977,50 €	92 977,50 €
Annuité		5 644,31 €	5 644,31 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	4 000,00 €	4 000,00 €
en redevance (35 m ³ /jour)	1,56 €/m ³ - 1,80 €/m ³	14 970,00 €	15 120,00 €
total		18 970,00 €	19 120,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	1 600,00 €	1 280,00 €
en redevance (35 m ³ /jour)	1,55 €/m ³ - 1,80 €/m ³	5 390,40 €	5 144,00 €
total		7 990,40 €	6 424,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	0 €/u - 0 €/u	0,00 €	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 4 000 (-2 500) €/u	-5 000,00 €	-4 000,00 €
Frais de fonctionnement Poste de relèvement sur 20 ans	1000 €/an	0,00 €	0,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans	10 €/an/CH	30 €/an/CH	0,00 €
Solde à financer par an; par le budget (€ H.T/an)		FAVLEUR	-13 332,40 €

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS			
TRAVAUX : Révisé en séparatif			
Projet 10 - 2027 à 2031 - Moyen terme			
Tennis			
TRAVAUX:			
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml		0,00 €
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous chaussée			0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml		45 000,00 €
Collecte (ml)	225		0,00 €
Transit (ml)	0		45 000,00 €
Sous total Hors chaussée			45 000,00 €
Réseau sous chemin	215,00 €/ml		16 125,00 €
Collecte (ml)	75		0,00 €
Transit (ml)	0		16 125,00 €
Sous total Sous chemin			16 125,00 €
Réseau sous Route Départementale	260,00 €/ml		0,00 €
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous RD			0,00 €
Encoffrement	1400,00 €/ml		0,00 €
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Encoffrement			0,00 €
Piste de rattrapage à créer	0		0,00 €
Déversoir d'usage à créer	0		0,00 €
STEP à créer à créer	0		0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/m		
Nbre de logements 2021	8		20 000,00 €
Nbre de logements à raccorder au réseau à créer	8		
Nouveaux logements d'ici 2041	3		
Plus-values	50 à 100 €/m		0,00 €
Pente surpavement	0		0,00 €
Rocher	0		0,00 €
Echasse	0		0,00 €
Débroussaillage	0		0,00 €
Sous-total plus-values			0,00 €
Total H.T			61 125,00 €
Imprévus (10%)			6 112,50 €
Total Travaux HT			67 237,50 €
Divers (10% pour réseaux, 15% pour PR et STEP)			6 923,75 €
Montant Global HT			74 161 €
dont suppression ECP			98 161,26 €
SUBVENTIONS:			
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)	30		29 448,38 €
Réduction des eaux chlorées (%)	0		0,00 €
Sous total AE			29 448,38 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL			
Collecte (%)	0		0,00 €
Transit (%)	0		0,00 €
Station d'assainissement FPR (%)	0		0,00 €
Sous total CD			0,00 €
AUTRE			
Station d'assainissement FPR (%)	0		0,00 €
Sous total Autre			0,00 €
Total H.T			29 448,38 €
PLAN DE FINANCEMENT			
		Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Somme à investir		68 712,00 €	68 712,00 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans		68 712,88 €	68 712,88 €
Annuité		4 171,30 €	4 171,30 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
an terrain sec	40 €/an - 40 €/an	0,00 €	1 500,00 €
an redevance (90 m ² moyen)	1,58 €/m ² - 1,05 €/m ²	0,00 €	1 216,10 €
Total		0,00 €	2 716,10 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
an terrain sec	40 €/an - 40 €/an	2 400,00 €	1 500,00 €
an redevance (90 m ² moyen)	1,58 €/m ² - 1,05 €/m ²	0 005,80 €	1 216,10 €
Total		11 305,80 €	2 716,10 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	0 €/m - 0 €/m	0,00 €	1 500,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 1 000 (-2 500) €/m	-7 500,00 €	1 500,00 €
Frais de fonctionnement Piste de rattrapage sur 20 ans	1000 €/an	0,00 €	0 000,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans	30 €/an/ELI	0,00 €	0 000,00 €
Besoin à financer par an, par le budget (€ H.T/an)		3 977,02 €	1 253,20 €

COMMUNE DE SAINT-SERVAIS-LES-BAINS

TRAVAUX : Extension		
Projet 21 - 2031 à 2041 - Long terme		
Challix Nord		
TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml	
Collecte (ml)	110	27 500,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée	110	27 500,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	85	17 000,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Hors chaussée	85	17 000,00 €
Réseau sous chemin	215,00 €/ml	
Collecte (ml)	5	1 075,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chemin	5	1 075,00 €
Réseau sous Route Départementale	260,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous RD	0	0,00 €
Encoffrement	1400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encoffrement	0	0,00 €
Poste de refoulement à créer	0	0,00 €
Déversoir d'orage à créer	0	0,00 €
STEP à créer à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/lu	
Nbre de logements 2021	5	
Nbre de logements à raccorder ou réseau à créer	5	12 500,00 €
Nouveaux logements d'ici 2041	1	
Plus-values	50 à 100 €/ml	
Pont/surplomb	0	0,00 €
Rocher	0	0,00 €
Eurofence	0	0,00 €
Débroussaillage	0	0,00 €
Sous-total plus-values		0,00 €
Total H.T		58 075,00 €
Imprévu (5%)		2 903,75 €
Total Travaux HT		60 978,75 €
Divers (10% pour réseaux : 15% pour PR et STEP)		6 097,88 €
Montant Global HT		67 076,63 €
dont suppression ECP:		0,00 €
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)		
Réduction des eaux citres parasites (%)	30	0,00 €
	0	0,00 €
Sous total AE		0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL		
Collecte (%)	0	0,00 €
Transit (%)	0	0,00 €
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total CD		0,00 €
AUTRE		
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total Autre		0,00 €
Total H.T		0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT		Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Somme à investir		67 076,63 €	67 076,63 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans		67 076,63 €	67 076,63 €
Annuité		4 071,97 €	4 071,97 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	-40 €/an - 40 €/an	1 800,00 €	1 800,00 €
en redevance (50 m ³ /jour)	1,58 €/m ³ - 1,60 €/m ³	14 976,00 €	15 260,00 €
total		16 776,00 €	17 060,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	-40 €/an - 40 €/an	2 400,00 €	1 800,00 €
en redevance (50 m ³ /jour)	1,58 €/m ³ - 1,60 €/m ³	8 085,60 €	8 213,00 €
total		10 485,60 €	10 013,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	0 €/lu - 0 €/lu	0,00 €	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 4 000 (-2 500) €/lu	-7 500,00 €	-4 500,00 €
Frais de fonctionnement Poste de refoulement sur 20 ans		1000 €/an	0,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans		30 €/an/lu	0,00 €
Solde à financer par an, par la budgét. (€ H.T/an)		-45 098,31 €	-45 483,31 €

COMMUNE DE SAINT-DERVAIS-LES-BAINS

TRAVAUX : Extension		
Projet 22-2031 à 2041 - Long terme		
Choix n°1 - Alternative 1		
TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée	0	0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	210	42 000,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Hors chaussée	210	42 000,00 €
Réseau sous chemin	215,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chemin	0	0,00 €
Réseau sous Route Départementale	280,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	255	71 400,00 €
Sous total Sous RD	255	71 400,00 €
Entourbement	1400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Entourbement	0	0,00 €
Pris de rattachement à créer	1	25 000,00 €
Devant ou d'après à créer	0	0,00 €
STEP à créer à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/ha	
Nbre de logements 2021	9	
Nbre de logements à raccorder au réseau à créer	9	22 500,00 €
Nouveaux logements d'ici 2041	2	
Plus-values	50 à 100 €/ml	
Perte/surplus	0	0,00 €
Rocher	0	0,00 €
Electro	0	0,00 €
Bâtiments adjoints	0	0,00 €
Sous-total plus values	0	0,00 €
Total H.T.		150 000,00 €
Impôts (5%)		8 045,00 €
Total Travaux HT		158 045,00 €
Charges (10% pour réseau, 15% pour P.R. et STEP)		18 207,00 €
Montant Global H.T.		187 152,00 €
dont suppression EGP:		
		0,00 €
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)		
Réduction des eaux claires paracités (%)	30	0,00 €
	0	0,00 €
Sous total AE		0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL		
Collecte (%)	0	0,00 €
Transit (%)	0	0,00 €
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total CD		0,00 €
AUTRE		
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total Autre		0,00 €
Total H.T.		0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT		Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Somme à financer		187 152,00 €	187 152,00 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans		187 152,00 €	187 152,00 €
Annulé		11 361,28 €	11 361,28 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	7 200,00 €	5 160,00 €
en redevance (95 m ² /an)	1,58 €/m ² - 1,63 €/m ²	26 956,00 €	27 640,00 €
Initial		34 156,00 €	32 800,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	1 000,00 €	1 000,00 €
en redevance (95 m ² /an)	1,58 €/m ² - 1,63 €/m ²	5 990,40 €	6 160,00 €
Total		7 990,40 €	7 160,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist	0 €/an - 0 €/an	0,00 €	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 4 000 (-2 500) €/an	-5 000,00 €	-5 000,00 €
Pris de rattachement Poste de rattachement sur 20 ans	1000 €/an	20 000,00 €	20 000,00 €
Pris de fonctionnement STEP sur 20 ans	30 €/an/ha	0,00 €	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget (€ H.T./an)		-21 925,04 €	-21 925,04 €

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

TRAVAUX : Extension			
Projet 22 - 2031 à 2041 - Long terme			
Chaînière Sud - Alternative 2			
TRAVAUX:			
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Tronçonn (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous chaussée	0		0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	209,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Tronçonn (ml)	0		0,00 €
Sous total Hors chaussée	0		0,00 €
Réseau sous chemin	215,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Tronçonn (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous chemin	0		0,00 €
Réseau sous Route Départementale	230,00 €/ml		
Collecte (ml)	210		58 800,00 €
Tronçonn (ml)	305		102 200,00 €
Sous total Sous RD	575		161 000,00 €
Encorballement	1400,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Tronçonn (ml)	0		0,00 €
Sous total Encorballement	0		0,00 €
Passerelle de roulement à créer	0		0,00 €
Diversif. d'orange à créer	0		0,00 €
STEP à créer à créer	0		0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/lu		
Nbre de logements 2021	9		
Nbre de logements à raccorder au réseau à créer	9		22 500,00 €
Nouveaux logements d'ici 2041	2		
Plus-values	50 à 100 €/ m ²		
Pentes/surprofondeur	0		0,00 €
Rocher	0		0,00 €
Erosion	0		0,00 €
Débroussaillage	0		0,00 €
Sous total plus-values			0,00 €
Total HT			163 500,00 €
Impôts (5%)			8 175,00 €
Total Travaux HT			162 675,00 €
Divers (10% pour réseau : 10% pour PR et STEP)			16 267,50 €
Montant Global HT			21 933,50 €
dont suppression ECP:			0,00 €
SUBVENTIONS:			
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)			
Réduction des taxes d'assainissement (%)	30		0,00 €
	0		0,00 €
Sous total AE			0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL			
Collecte (%)	0		0,00 €
Tronçonn (%)	0		0,00 €
Station d'assainissement FPR (%)	0		0,00 €
Sous total CD			0,00 €
AUTRE			
Station d'assainissement FPR (%)	0		0,00 €
Sous total Autre			0,00 €
Total HT			0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT		Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Somme à financer		211 942,50 €	211 942,50 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans		211 942,50 €	211 942,50 €
Annuité		12 868,22 €	12 868,22 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	7 200,00 €	7 200,00 €
en redevance (95 €/m ³)	1,58 €/m ³ - 1,60 €/m ³	28 959,80 €	27 549,00 €
Total		34 159,80 €	31 749,00 €
Apportés aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	1 600,00 €	1 600,00 €
en redevance (95 €/m ³)	1,58 €/m ³ - 1,60 €/m ³	5 990,40 €	5 141,00 €
Total		7 590,40 €	7 741,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	0 €/lu - 0 €/lu	0,00 €	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 4 000 (-2 500) €/lu	-5 000,00 €	4 000,00 €
Frais de fonctionnement Poste de roulement sur 20 ans	1000 €/an	0,00 €	0,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans	30 €/an/lu	0,00 €	0,00 €
Saldo à financer par an, par le budget (E.H.T/an)		-21 420,10 €	-21 598,33 €

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

TRAVAUX : Extension		
Projet 2021 à 2031 - Long terme		
La Ciry		
TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml	
Collecte (ml)	10	2 500,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée	10	2 500,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	160	32 000,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Hors chaussée	160	32 000,00 €
Réseau sous chemin	215,00 €/ml	
Collecte (ml)	160	34 400,00 €
Transit (ml)	175	37 625,00 €
Sous total Sous chemin	215	72 025,00 €
Réseau sous Route Départementale	200,00 €/ml	
Collecte (ml)		0,00 €
Transit (ml)		0,00 €
Sous total Sous RD	0	0,00 €
Encorballement	1900,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorballement	0	0,00 €
Poids de ravalement à créer	0	0,00 €
Déversoir d'orage à créer	0	0,00 €
STEP à créer à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/li	
Nbre de logements 2021	3	
Nbre de logements à raccorder au réseau à créer	3	7 500,00 €
Nouveaux logements effc 2031	1	
Plus-values	50 à 100 € / ml	
Pignetsurpignetsur	75	3 750,00 €
Rocher	0	0,00 €
Éclairage	0	0,00 €
Déboursoffage	0	0,00 €
Sous-total plus-values		3 750,00 €
Total HT		113 875,00 €
Impôts (5%)		5 693,75 €
Total Travaux HT		119 568,75 €
Doncs (10% pour reseau ; 15% pour PR et STEP)		11 872,86 €
Montant Global HT		131 441,61 €
dont suppression ECP:		0,00 €
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)		
Réduction des taxes d'assainissement (%)	30	0,00 €
	0	0,00 €
Sous total AE		0,00 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL		
Collecte (%)	0	0,00 €
Transit (%)	0	0,00 €
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total CD		0,00 €
AUTRE		
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total Autre		0,00 €
Total HT		0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT		Redevances Actuelle	Proposition de redevances
Somme à investir		130 601,63 €	130 601,63 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans		130 601,63 €	130 601,63 €
Annuité		7 928,33 €	7 928,33 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	10 €/an - 10 €/an	8 400,00 €	8 400,00 €
en redevance (90 m ² /oyer)	1,56 €/m ² - 1,80 €/m ²	23 981,80 €	21 571,40 €
total		32 381,80 €	29 971,40 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	10 €/an - 10 €/an	3 200,00 €	3 200,00 €
en redevance (90 m ² /oyer)	1,56 €/m ² - 1,80 €/m ²	11 980,80 €	12 281,40 €
total		15 180,80 €	15 481,40 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	0 €/an - 0 €/an	0,00 €	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 1 600 (-2 500) €/an	-10 000,00 €	-10 000,00 €
Frais de fonctionnement Poids de ravalement sur 20 ans	1000 €/an	0,00 €	0,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans	30 €/an/ML	0,00 €	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget (€ H.T/20)		-22 602,31 €	-32 182,97 €

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

TRAVAUX : Extension		
Projet 24 - 2021 à 2041 - Long terme		
La Forêt		
TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée	0	0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	155	31 000,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Hors chaussée	155	31 000,00 €
Réseau sous chemin	215,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chemin	0	0,00 €
Réseau sous Route Départementale	280,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous RD	0	0,00 €
Encorbellement	1400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement	0	0,00 €
Poste de relèvement à créer	0	0,00 €
Déversoir d'orage à créer	0	0,00 €
STEP à créer à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/u	
Nb de logements 2021	2	
Nb de logements à raccorder au réseau à créer	2	5 000,00 €
Nouveaux logements d'ici 2041	6	
Plus-values	50 à 100 €/m ²	
Pente sur fond de	05	4 250,00 €
Rocher	0	0,00 €
Etrélesse	20	1 000,00 €
Où brucouillage	0	0,00 €
Sous-total plus-values		5 250,00 €
Total H.T		41 280,00 €
Imprévus (5%)		2 062,50 €
Total Travaux HT		43 342,50 €
Divers (10% pour réseau ; 15% pour PRT et STEP)		4 331,25 €
Montant Global H.T		47 673,75 €
dont suppression ECP:		0,00 €
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)		
Réduction des eaux citées parasites (%)	30	0,00 €
	0	0,00 €
Sous total AE		0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL		
Collecte (%)	0	0,00 €
Transit (%)	0	0,00 €
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total CD		0,00 €
AUTRE		
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total Autre		0,00 €
Total H.T		0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT		Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Somme à lavalur		47 643,75 €	47 643,75 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans		47 643,75 €	47 643,75 €
Annulé		2 892,27 €	2 892,27 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en temps fix	40 €/an - 40 €/an	1 800,00 €	1 200,00 €
en redevance (90 m ² /foyer)	1,50 €/m ² - 1,50 €/m ²	5 990,40 €	6 444,00 €
total		7 590,40 €	7 644,00 €
Apport de aux habitations futures sur 20 ans			
en temps fix	40 €/an - 40 €/an	4 800,00 €	1 200,00 €
en redevance (90 m ² /foyer)	1,50 €/m ² - 1,50 €/m ²	17 971,20 €	13 432,00 €
total		22 771,20 €	14 632,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	0 €/u - 0 €/u	0,00 €	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 4 000 (-2 500) €/u	-15 000,00 €	7 500,00 €
Frais de fonctionnement Poste de relèvement sur 20 ans		1000 €/an	0,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans		30 €/an/VEH	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget (€ H.T/an)		-5 086,69 €	-6 403,11 €

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

TRAVAUX : Extension		
Projet 25 - 2031 à 2041 - Long terme		
Le Douvet		
TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée	0	0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	70	14 000,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Hors chaussée	70	14 000,00 €
Réseau sous chemin	215,00 €/ml	
Collecte (ml)	95	20 425,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chemin	95	20 425,00 €
Réseau sous Route Départementale	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous RD	0	0,00 €
Encoirbement	1400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encoirbement	0	0,00 €
Poste de renforcement à créer	0	0,00 €
Déversoir d'orage à créer	0	0,00 €
STEP à créer à créer	0	0,00 €
Coût branchement par logement	2500,00 €/u	
Nbre de logements 2021	3	
Nbre de logements à raccorder au réseau à créer	3	7 500,00 €
Nouveaux logements d'ici 2041	1	
Plus-values	50 à 100 €/ml	
Perte/surplus/taux	0	0,00 €
Rachet	0	0,00 €
Etroitesse	0	0,00 €
Débroussaillage	0	0,00 €
Sous-total plus-values		0,00 €
Total HT		41 025,00 €
Imprévus (5%)		2 051,25 €
Total Travaux HT		43 076,25 €
Divers (10% pour réseaux, 15% pour PH et STEP)		4 402,13 €
Montant Global HT		47 478,38 €
dont suppression EGP:		0,00 €
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)		
Réduction des redevances (5%)	70	0,00 €
Sous total AE	0	0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL		
Collecte (%)	0	0,00 €
Transit (%)	0	0,00 €
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total CD		0,00 €
AUTRE		
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total Autre		0,00 €
Total HT		0,00 €
PLAN DE FINANCEMENT		
	Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Somme à investir	48 423,38 €	48 423,38 €
Emprunt à 2% sur 20 ans	48 423,38 €	48 423,38 €
Annuité	2 939,00 €	2 939,00 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en forme fixe	40 €/an - 40 €/an	2 400,00 €
en redevance (96 m ³ /moyen)	1,56 €/m ³ - 1,60 €/m ³	8 395,60 €
Total		11 395,60 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en forme fixe	40 €/an - 40 €/an	600,00 €
en redevance (96 m ³ /moyen)	1,56 €/m ³ - 1,60 €/m ³	2 935,20 €
Total		3 775,20 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
Coût branch, hab. exist.	0 €/u - 0 €/u	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 4 000 (-2 500) €/u	-2 500,00 €
Frais de fonctionnement Poste de renforcement sur 20 ans	1000 €/an	0,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans	30 €/an/VEH	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget (€ H.T/an)	-8 510,70 €	-8 510,70 €

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

TRAVAUX : Création d'un réseau EP		
Projet 2011 à 2041 - Long terme		
Le Bouvet		
TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	300,00 €/ml	
Collecte (ml)	45	13 500,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée	45	13 500,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	250,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Hors chaussée	0	0,00 €
Réseau sous chemin	230,00 €/ml	
Collecte (ml)	175	19 000,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chemin	175	19 000,00 €
Réseau sous Route Départementale	350,00 €/ml	
Collecte (ml)	20	7 000,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous RD	20	7 000,00 €
Encoffrement	1400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encoffrement	0	0,00 €
Poste de relouement à créer	0	0,00 €
Déversoir d'orage à créer	0	0,00 €
STEP à créer à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/u	
Nombre de logements 2021	1	
Nombre de logements à raccorder au réseau à créer	1	2 500,00 €
Nouveaux logements d'ici 2041	0	
Plus-values	50 à 100 €/ml	
Pertes/surplus	0	0,00 €
Rocher	0	0,00 €
Echelles	0	0,00 €
Débroussaillage	0	0,00 €
Sous-total plus-values		0,00 €
Total HT		72 000,00 €
Imprévus (5%)		3 600,00 €
Total Travaux HT		75 600,00 €
Divers (10% pour rés eaux, 15% pour PR et STEP)		7 500,00 €
Montant Global HT		83 100 €
dont suppression ECP:		0,00 €
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)		
Réduction des eaux claires parasites (%)	30	0,00 €
	0	0,00 €
Sous total AE		0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL		
Collecte (%)	0	0,00 €
Transit (%)	0	0,00 €
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total CD		0,00 €
AUTRE		
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total Autre		0,00 €
Total HT		0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT		Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Somme à investir		83 160,00 €	83 160,00 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans		83 160,00 €	83 160,00 €
Annuité		5 048,33 €	5 048,33 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	0,00 €	0,00 €
en redevance (96 m ³ /moyen)	1,56 €/m ³ - 1,60 €/m ³	0,00 €	0,00 €
total		0,00 €	0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	0,00 €	0,00 €
en redevance (96 m ³ /moyen)	1,56 €/m ³ - 1,60 €/m ³	0,00 €	0,00 €
total		0,00 €	0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	0 €/u - 0 €/u	0,00 €	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 4 000 (-2 500) €/u	0,00 €	0,00 €
Frais de fonctionnement Poste de relouement sur 20 ans		1000 €/an	0,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans		30 €/an/CH	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget (€ HT/an)		5 048,33 €	5 048,33 €

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

TRAVAUX : Extension		
Projet 27 - 2031 à 2041 - Long terme		
Le Bray		
TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml	
Collecte (ml)	30	7 500,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée	30	7 500,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	115	23 000,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Hors chaussée	115	23 000,00 €
Réseau sous chemin	215,00 €/ml	
Collecte (ml)	20	4 300,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chemin	20	4 300,00 €
Réseau sous Route Départementale	280,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous RD	0	0,00 €
Encorbellement	1400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement	0	0,00 €
Poste de régulation à créer	0	0,00 €
Deversoir d'orage à créer	0	0,00 €
STEP à créer à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	1500,00 €/u	
Nombre de logements 2021	5	12 500,00 €
Nombre de logements à raccorder au réseau à créer	5	
Nouveaux logements d'ici 2041	5	
Plus-values	50 à 100 €/ml	
Pavés sur profondeur	5	250,00 €
Rocher	0	0,00 €
Éclairage	0	0,00 €
Déchetterie	0	0,00 €
Sous total plus-values		250,00 €
Total HT		47 550,00 €
Imprévus (5%)		2 377,50 €
Total Travaux HT		49 927,50 €
Divers (10% pour réserves - 15% pour PR et STEP)		4 992,75 €
Montant Global HT		54 920 €
dont suppression ECP:		0,00 €
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)		
Réduction des eaux chlorées parasites (%)	30	0,00 €
	0	0,00 €
Sous total AE		0,00 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL		
Collecte (%)	0	0,00 €
Transit (%)	0	0,00 €
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total CD		0,00 €
AUTRE		
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €
Sous total Autre		0,00 €
Total HT		0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT		Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Source à investir		54 920,25 €	64 920,25 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans		54 920,25 €	64 920,25 €
Annuité		3 334,00 €	3 334,00 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		4 900,00 €	1 640,00 €
on terme fixe	-10 €/an - 40 €/an	14 976,00 €	35 200,00 €
on redevance (30 m ² /loger)	1,58 €/m ² - 1,68 €/m ²	18 976,00 €	38 160,00 €
Total			
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		4 900,00 €	1 640,00 €
on terme fixe	-10 €/an - 40 €/an	17 971,20 €	38 160,00 €
on redevance (30 m ² /loger)	1,58 €/m ² - 1,68 €/m ²	22 771,20 €	38 160,00 €
Total			
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		0,00 €	0,00 €
Coût branchement hab exist.	0 €/u - 0 €/u	15 000,00 €	1 640,00 €
Participation nouvelles habitations	500 (-2 500) - 1 000 (-2 500) €/u		
Frais de fonctionnement Poste de relèvement sur 20 ans	1000 €/an	0,00 €	0,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans	39 €/an/ETI	0,00 €	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget (€ H.T/an)		-16 030,36 €	-16 577,40 €

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS			
TRAVAUX : Extension			
Projet 20 - 2031 à 2041 - Long terme			
Orain			
TRAVAUX:			
Réseau sous chaussée	250,00 €/ml		
Collecte (ml)	20	5 000,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total Sous chaussée	20	5 000,00 €	
Réseau hors chaussée / sous fossé	200,00 €/ml		
Collecte (ml)	80	16 000,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total Hors chaussée	80	16 000,00 €	
Réseau sous chemin	215,00 €/ml		
Collecte (ml)	105	22 575,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total Sous chemin	105	22 575,00 €	
Réseau sous Route Départementale	280,00 €/ml		
Collecte (ml)	200	56 000,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total Sous RD	200	56 000,00 €	
Encorbellement	1400,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total Encorbellement	0	0,00 €	
Poste de refoulement à créer	0	0,00 €	
Convertisseur d'usage à créer	0	0,00 €	
STEP à créer à créer	0	0,00 €	
Coût branchements par logement	2500,00 €/u		
Nbre de logements 2021	15		
Nbre de logements à reconnector au réseau à créer	15	37 500,00 €	
Nouveaux logements util 2041	3		
Plus-values	50 à 100 €/ml		
Parfois sur profondeur	0	0,00 €	
Rocher	0	0,00 €	
Echelle	0	0,00 €	
Déroulement	0	0,00 €	
Sous-total plus-values	0	0,00 €	
Total HT		137 075,00 €	
Imprévus (5%)		6 853,75 €	
Total Travaux HT		143 928,75 €	
Divers (10% pour réseaux ; 15% pour PR et STEP)		14 392,88 €	
Montant Global HT		158 321,63 €	
dont suppression ECP:		0,00 €	
SUBVENTIONS:			
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, montants plafonnés)			
Réduction des coûts directs paratels (%)	30	0,00 €	
Sous total AE	0	0,00 €	
CONSEIL DEPARTEMENTAL			
Collecte (%)	0	0,00 €	
Transit (%)	0	0,00 €	
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €	
Sous total CD	0	0,00 €	
AUTRE			
Station d'assainissement FPR (%)	0	0,00 €	
Sous total Autre	0	0,00 €	
Total HT		0,00 €	
PLAN DE FINANCEMENT			
		Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Somme à investir		158 321,63 €	158 321,63 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans		158 321,63 €	158 321,63 €
Annuité		9 611,10 €	9 611,10 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	12 000,00 €	12 000,00 €
en redevance (95 m ³ /jour)	1,56 €/m ³ - 1,50 €/m ³	44 928,00 €	44 928,00 €
total		56 928,00 €	56 928,00 €
Apport de aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	2 400,00 €	1 500,00 €
en redevance (95 m ³ /jour)	1,56 €/m ³ - 1,50 €/m ³	8 985,00 €	4 214,00 €
total		11 385,00 €	5 714,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	0 €/u - 0 €/u	0,00 €	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 4 000 (-2 500) €/u	-7 500,00 €	1 500,00 €
Frais de fonctionnement Poste de refoulement sur 20 ans	1000 €/an	0,00 €	1 000,00 €
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans	30 €/an/ÉH	0,00 €	300,00 €
Solde à financer par an, par le budget (€ HT/an)		-47 511,18 €	-46 214,10 €

COMMUNE DE SAINT-DERVAIS-LES-BAINS			
TRAVAUX : Créalien d'un réseau EP			
Projet 30 - 2031 à 2041 - Long terme			
Plan de la Croix			
TRAVAUX:			
Réseau sous chaussée	300,00 €/ml		
Collecte (ml)	260		78 000,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous chaussée	260		78 000,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	250,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Hors chaussée	0		0,00 €
Réseau sous chemin	280,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous chemin	0		0,00 €
Réseau sous Route Départementale	350,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous RD	0		0,00 €
Encorbellement	1400,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Encorbellement	0		0,00 €
Poste de régulation à créer	0		0,00 €
Diversité d'usage à créer	0		0,00 €
STEP à créer à créer	0		0,00 €
Coût branchements par logement	2500,00 €/ml		
Fibre de logements 2021	0		0,00 €
Fibre de logements à raccorder au réseau à créer	0		0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2041	0		0,00 €
Plus-values	50 à 160 €/ml		
Plantations/parc	0		0,00 €
Rocher	0		0,00 €
Clous/essie	0		0,00 €
Océproussage	0		0,00 €
Sous-total plus-values			0,00 €
Total I.T.			78 000,00 €
Imprévus (5%)			3 900,00 €
Total Travaux HT			81 900,00 €
Divers (10% pour réserves, 15% pour PH et STEP)			9 190,00 €
Montant Global H.T.			91 090 €
dont suppression ECP:			
SUBVENTIONS:			
AGENCE DE L'EAU (sans réserves, montants plafonnés)	30		0,00 €
Réduction des taxes locales (1%)	0		0,00 €
Sous total AE			0,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	0		0,00 €
Collecte (1%)	0		0,00 €
Transit (1%)	0		0,00 €
Station d'assainissement FPR (1%)	0		0,00 €
Sous total CD			0,00 €
AUTRE	0		0,00 €
Station d'assainissement FPR (1%)	0		0,00 €
Sous total Autre			0,00 €
Total H.T.			0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT		Redevance Actuelle	Proposition de redevances
Somme à investir		80 000,00 €	80 000,00 €
Emprunt à 2 % sur 20 ans		80 000,00 €	80 000,00 €
Annuité		5 489,02 €	5 489,02 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	0,00 €	0,00 €
en redevance (96 m ³ /jour)	1,56 €/m ³ - 1,56 €/m ³	0,00 €	0,00 €
total		0,00 €	0,00 €
Apport B0 aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	40 €/an - 40 €/an	0,00 €	0,00 €
en redevance (96 m ³ /jour)	1,56 €/m ³ - 1,56 €/m ³	0,00 €	0,00 €
total		0,00 €	0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	0 €/an - 0 €/an	0,00 €	0,00 €
Participation habitations futures	500 (-2 500) - 4 000 (-2 500) €/an	0,00 €	0,00 €
Frais de fonctionnement Poste de relèvement sur 20 ans			
Frais de fonctionnement STEP sur 20 ans	30 €/an/ET	0,00 €	0,00 €
Bofda à financer par an, par le budget (€ H.T./an)		5 489,02 €	5 489,02 €

Saint-Gervais-les-Bains

assainissement non collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le



ID : 074-217402361-20260909-DEL2026_193-DE

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	3
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	4
2.2. RECETTES	4
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	5
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	5
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	6
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	6
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	6

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☒ communal
☐ intercommunal

- Nom de la collectivité : Saint-Gervais-les-Bains
- Nom de l'entité de gestion: assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liée au service
 - ☒ Contrôle des installations ☐ Traitement des matières de vidanges
 - ☐ Entretien des installations ☐ Réhabilitation des installations ☐ Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Saint-Gervais-les-Bains
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation : 14/02/2025 ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : 13/03/2029 ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 319 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 11 814.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 2,7 % au 31/12/2025. (____ % au 31/12/2024)

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2024	Exercice 2025
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2025 est de 100 (100 en 2024).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	190 HT	190 HT
Tarif du contrôle des installations existantes en €	190 HT	190 HT
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	190 HT	190 HT
Compétences facultatives		

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 12/02/2025 effective à compter du 13/02/2025 fixant le prix de la redevances du service public d'assainissement collectif.

2.2. Recettes

	Exercice 2024			Exercice 2025		
	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	1 213,64	0	1 213,64	760	0	760

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

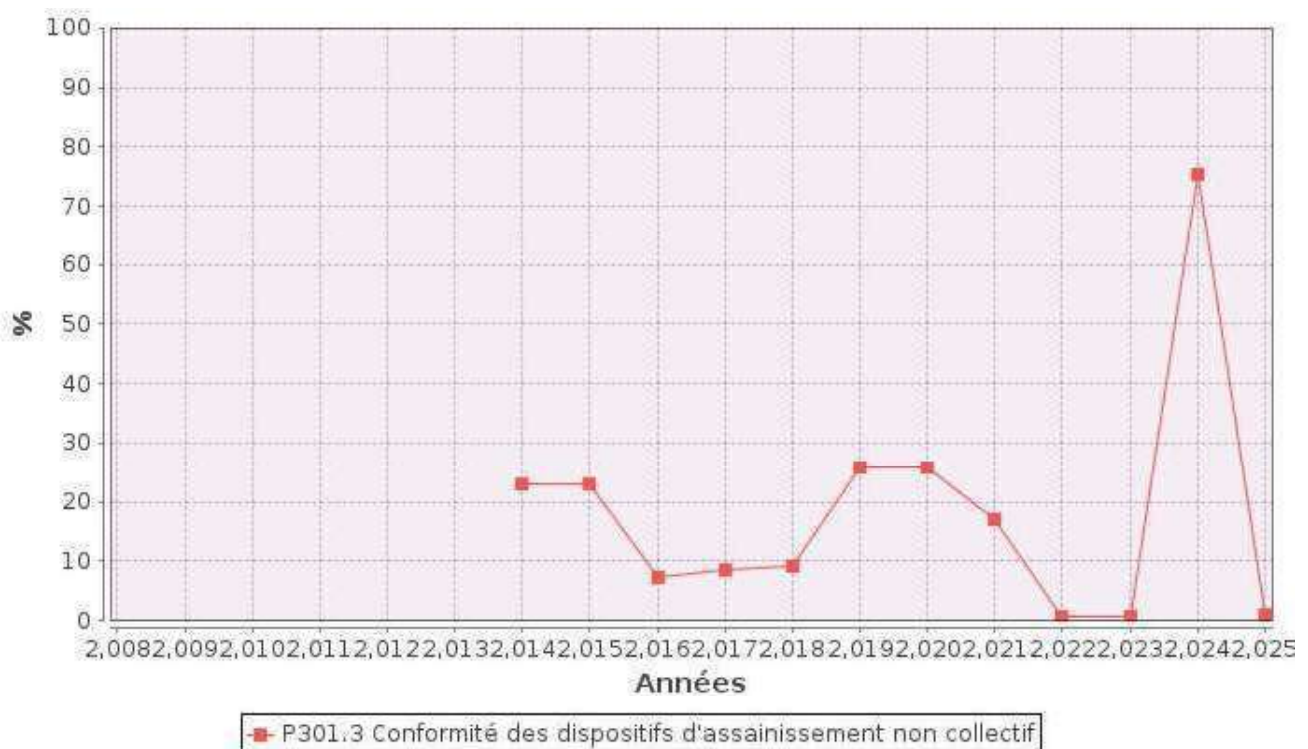
Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2025**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2025**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} \times 100$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	24	3
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	373	373
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	257	0
Taux de conformité en %	75,3	0,8



4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2025 est de 0 €.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €
Néant	0

Saint-Gervais-les-Bains

assainissement non collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le



ID : 074-217402361-20260909-DEL2026_193-DE

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	3
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	4
2.2. RECETTES	4
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	5
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	5
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	6
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	6
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	6

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☒ communal
☐ intercommunal

- Nom de la collectivité : Saint-Gervais-les-Bains
- Nom de l'entité de gestion: assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liée au service
 - ☒ Contrôle des installations ☐ Traitement des matières de vidanges
 - ☐ Entretien des installations ☐ Réhabilitation des installations ☐ Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Saint-Gervais-les-Bains
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation : 14/02/2025 ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : 13/03/2029 ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 319 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 11 814.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 2,7 % au 31/12/2025. (____ % au 31/12/2024)

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2024	Exercice 2025
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2025 est de 100 (100 en 2024).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	190 HT	190 HT
Tarif du contrôle des installations existantes en €	190 HT	190 HT
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	190 HT	190 HT
Compétences facultatives		

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 12/02/2025 effective à compter du 13/02/2025 fixant le prix de la redevances du service public d'assainissement collectif.

2.2. Recettes

	Exercice 2024			Exercice 2025		
	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	1 213,64	0	1 213,64	760	0	760

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

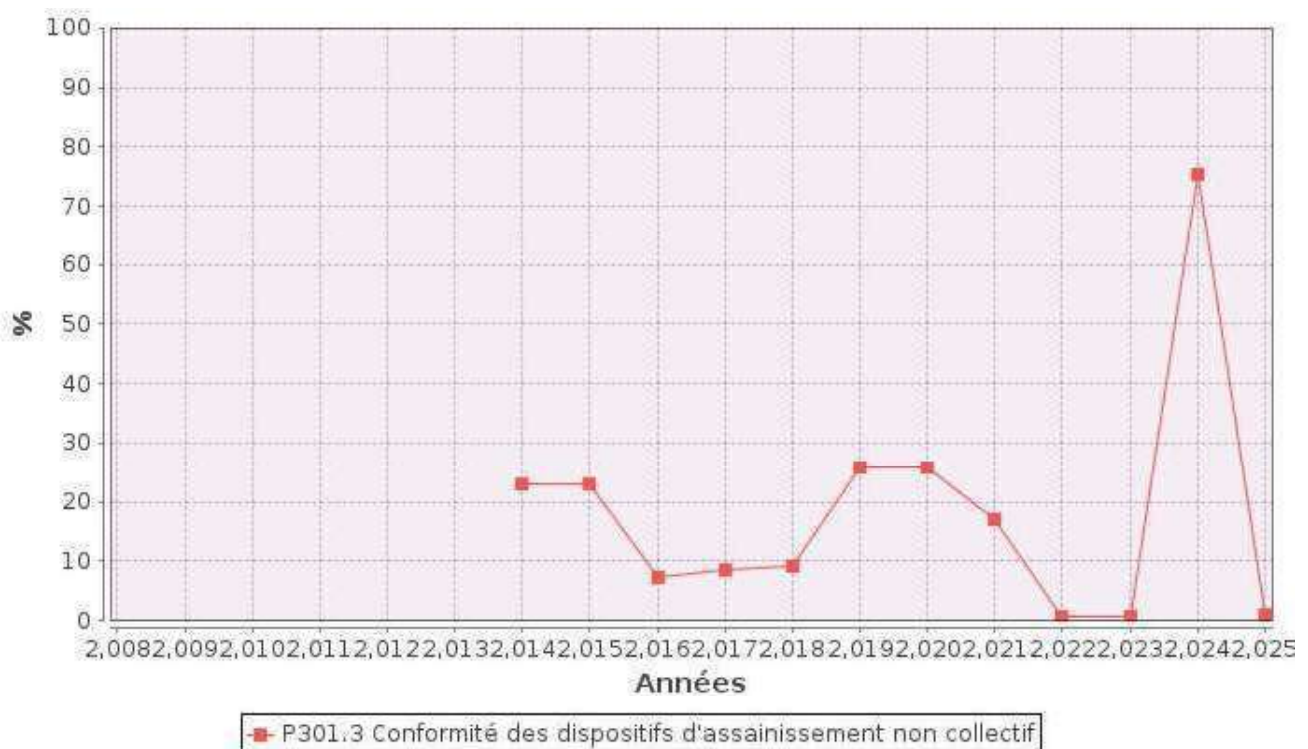
Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2025**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2025**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} \times 100$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	24	3
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	373	373
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	257	0
Taux de conformité en %	75,3	0,8



4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2025 est de 0 €.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €
Néant	0